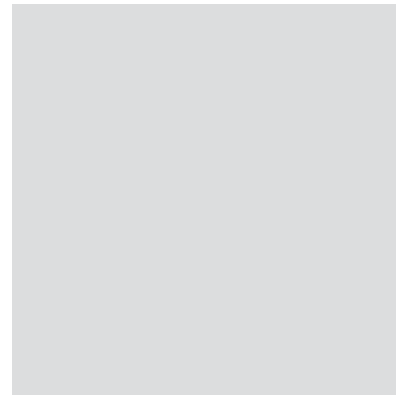
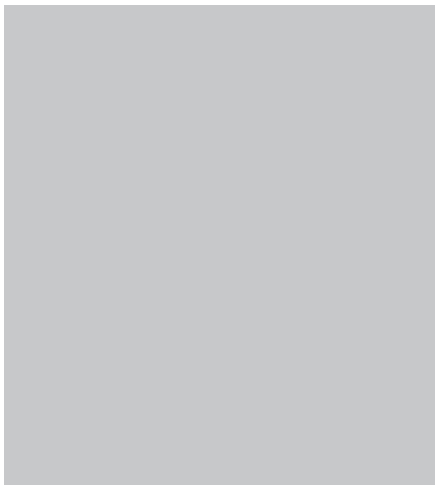




RAPPORT
ANNUEL
2015



Reitmans
(CANADA) LIMITÉE



REITMANS EST LE CHEF
DE FILE DES DÉTAILLANTS
SPÉCIALISÉS AU CANADA

Notre objectif est simple, offrir à notre clientèle un service dédié, axé sur la valeur et l'excellence. En encourageant l'innovation, la croissance, le progrès et le travail d'équipe, nous cherchons à offrir à notre clientèle ce qu'il y a de mieux sur le marché en termes de qualité et de valeur.



L'exercice 2015 a été une année éprouvante.

Les ventes de l'exercice 2015 se sont établies à 939 376 000 \$ comparativement à 960 397 000 \$ pour l'exercice 2014, une baisse de 2,2 % ayant été affectée par une réduction nette de 55 magasins au fil de la fermeture par la société des magasins dont la performance est insatisfaisante. Les ventes des magasins comparables¹ ont augmenté de 1,2 %, les ventes des magasins situés dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux ayant reculé de 0,2 % et celles du commerce électronique ayant grimpé de 63,5 %. Les magasins situés dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux ont subi les contrecoups du commerce électronique, d'un environnement hautement concurrentiel et de l'endettement atteignant des sommets sans précédent chez les consommateurs. Les ventes réalisées par l'intermédiaire des sites de commerce électronique des diverses bannières ont continué d'afficher une forte croissance, bien qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage des ventes totales de la société.

La marge brute de la société pour l'exercice 2015 s'est chiffrée à 60,4 % en regard de 61,9 % pour l'exercice 2014. La marge brute de la société comprend des profits sur contrats de change auparavant présentés dans les produits financiers (profit de 10 921 000 \$ pour l'exercice 2015 et de 12 455 000 \$ pour l'exercice 2014).

Le bénéfice net de l'exercice 2015 s'est établi à 13 415 000 \$ (bénéfice dilué par action de 0,21 \$) en regard d'un bénéfice net de 10 788 000 \$ (bénéfice dilué par action de 0,17 \$) pour l'exercice 2014. L'augmentation du bénéfice net s'explique essentiellement par la fermeture de magasins dont la performance est insatisfaisante et par les mesures de réduction des coûts à l'échelle de l'entreprise précédemment indiquées. Le BAIIA ajusté¹ de l'exercice 2015 s'est chiffré à 64 805 000 \$ en regard de 70 453 000 \$ pour l'exercice 2014, une diminution de 5 648 000 \$, ou 8,0 %, essentiellement attribuable au recul des ventes et des marges.

Le 25 novembre 2014, la société a annoncé un plan qui prévoit la fermeture de la totalité des magasins Smart Set. Au cours de l'exercice 2015, 35 magasins Smart Set ont fermé leurs portes. La société convertira 74 magasins en magasins d'autres bannières d'ici le 31 octobre 2015, tandis que 20 magasins seront fermés à l'échéance de leur bail.

Au cours de l'exercice, la société a ouvert 12 magasins et en a fermé 67. Ainsi, au 31 janvier 2015, la société comptait 823 magasins en exploitation, soit 341 Reitmans, 139 Penningtons, 105 Addition Elle, 76 RW & CO., 68 Thyme Maternité et 94 Smart Set, comparativement à un total de 878 magasins au 1^{er} février 2014. De plus, la société exploite 21 espaces-boutiques Thyme Maternité dans des magasins Babies"R"Us au Canada. Nous prévoyons ouvrir 6 nouveaux magasins, en fermer 51, en rénover 45 et convertir 74 magasins Smart Set pour des dépenses d'investissement en immobilisations d'environ 20 000 000 \$.

La société continue de déployer sa stratégie pour fournir aux consommateurs canadiens des vêtements mode à d'excellents prix. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli au cours des 89 dernières années et nous avons confiance en notre avenir. Nous sommes d'avis que nous offrons les meilleurs produits du secteur de la vente de détail de spécialité au Canada. Nos activités sont menées et effectuées par des professionnels motivés et très compétents. Par ailleurs, nous tenons à transmettre nos plus sincères remerciements à l'ensemble de notre personnel, de nos fournisseurs, de nos clients et de nos actionnaires. C'est grâce à eux que nous avons connu le succès pendant ces nombreuses années et c'est sur eux que nous pouvons compter pour voir croître la société.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

Jeremy H. Reitman
Président du conseil et chef de la direction

Montréal, le 1^{er} avril 2015

À NOS ACTIONNAIRES

¹ Il y a lieu de se reporter à la note portant sur les mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion.



POUR LES EXERCICES CLOS EN :
(EN MILLIERS, SAUF LES
MONTANTS PAR ACTION)
(NON AUDITÉ)

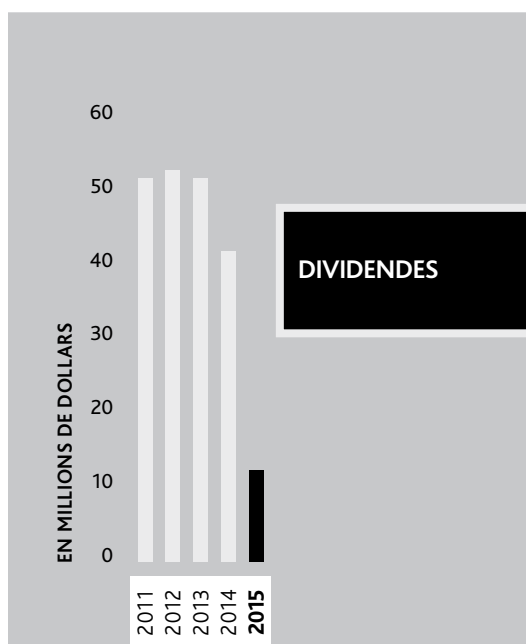
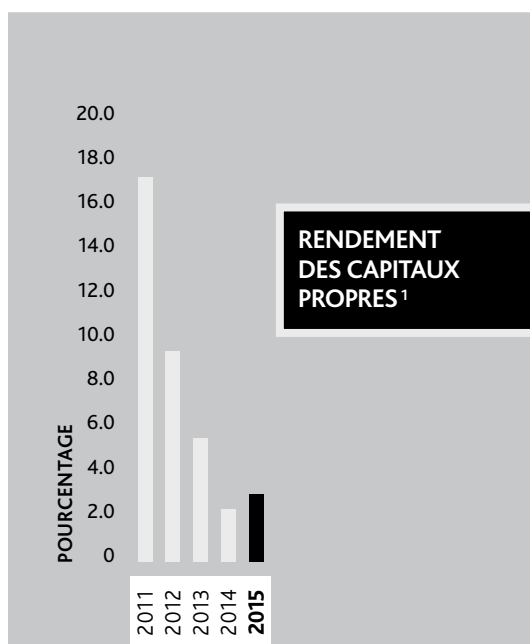
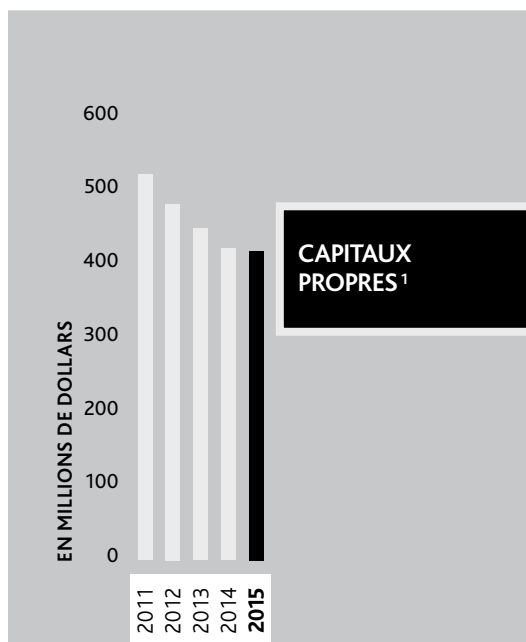
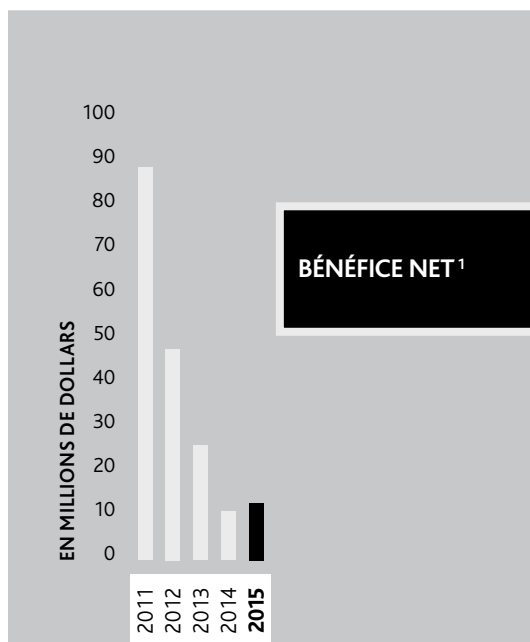
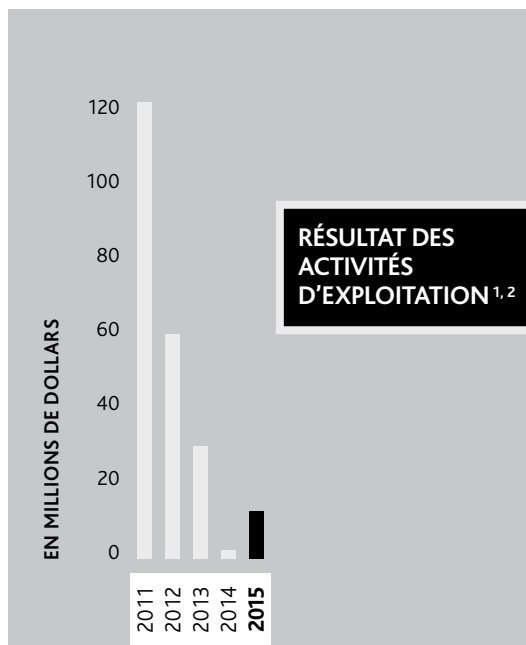
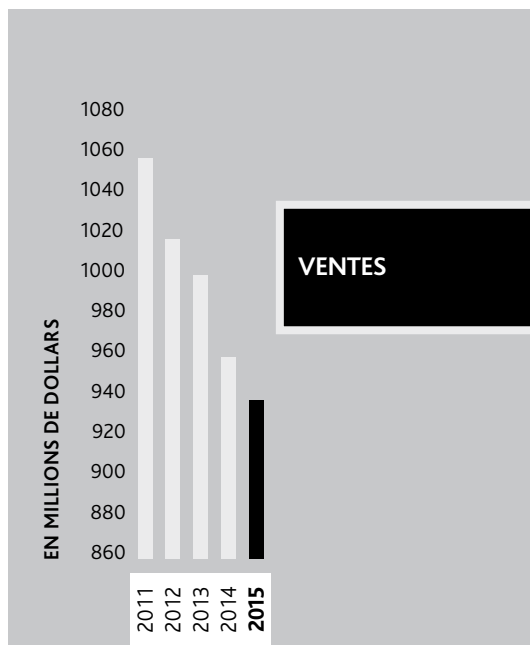
2

FAITS SAILLANTS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2015	2014	2013 ¹	2012	2011
VENTES					
1 ^{er} trimestre	206 478 \$	216 861 \$	217 094 \$	219 296 \$	235 745 \$
2 ^e trimestre	258 326	253 445	279 513	286 075	292 026
3 ^e trimestre	238 295	249 414	236 247	254 072	262 515
4 ^e trimestre	236 277	240 677	267 659	259 954	268 714
TOTAL	939 376 \$	960 397 \$	1 000 513 \$	1 019 397 \$	1 059 000 \$
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION²					
1 ^{er} trimestre	(16 629) \$	(5 117) \$	(736) \$	5 018 \$	22 825 \$
2 ^e trimestre	10 904	13 463	35 211	40 968	53 612
3 ^e trimestre	14 078	6 133	(1 135)	10 609	27 819
4 ^e trimestre	4 143	(11 373)	(2 538)	4 493	19 886
TOTAL	12 496 \$	3 106 \$	30 802 \$	61 088 \$	124 142 \$
BÉNÉFICE NET (PERTE)					
1 ^{er} trimestre	(13 415) \$	(2 586) \$	(119) \$	624 \$	15 770 \$
2 ^e trimestre	9 557	10 182	27 649	31 680	38 706
3 ^e trimestre	12 866	5 763	(29)	10 561	20 692
4 ^e trimestre	4 407	(2 571)	(1 145)	4 674	13 817
TOTAL	13 415 \$	10 788 \$	26 356 \$	47 539 \$	88 985 \$
BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION (PERTE)					
1 ^{er} trimestre	(0,21) \$	(0,04) \$	0,00 \$	0,01 \$	0,23 \$
2 ^e trimestre	0,15	0,16	0,42	0,48	0,58
3 ^e trimestre	0,20	0,09	0,00	0,16	0,31
4 ^e trimestre	0,07	(0,04)	(0,02)	0,07	0,21
TOTAL	0,21 \$	0,17 \$	0,40 \$	0,72 \$	1,33 \$
BÉNÉFICE NET BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION	13 415 \$ 0,21 \$	10 788 \$ 0,17 \$	26 356 \$ 0,40 \$	47 539 \$ 0,72 \$	88 985 \$ 1,33 \$
CAPITAUX PROPRES PAR ACTION	421 123 \$ 6,52 \$	423 431 \$ 6,56 \$	454 893 \$ 7,04 \$	492 852 \$ 7,51 \$	512 800 \$ 7,73 \$
NOMBRE DE MAGASINS	823	878	911	942	968
DIVIDENDES VERSÉS	12 917 \$	41 981 \$	52 068 \$	52 654 \$	51 895 \$
PRIX DES ACTIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE					
ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE	8,10 \$	5,56 \$	12,39 \$	14,64 \$	17,81 \$
ACTIONS ORDINAIRES	7,11 \$	5,61 \$	11,85 \$	14,98 \$	18,18 \$

¹ Chiffres ajustés pour tenir compte de l'incidence de la mise en œuvre des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

² Ajusté pour rendre compte du reclassement des profits et pertes réalisés et latents sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice à l'étude. Les profits et pertes sur ces contrats de change étaient auparavant présentés dans les produits financiers et les charges financières, tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion.



¹ L'exercice clos en 2013 a été ajusté pour rendre compte de l'incidence des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

² Ajusté pour rendre compte du reclassement des profits et pertes réalisés et latents sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice à l'étude. Les profits et pertes sur ces contrats de change étaient auparavant présentés dans les produits financiers et les charges financières, tel qu'il est décrit dans le rapport de gestion.

MAGASINS À TRAVERS LE CANADA



REITMANS	PENNINGTONS	ADDITION ELLE	RW & CO.	THYME	SMART SET
14	3	2	1	—	—
3	1	—	—	—	2
19	6	2	1	1	1
13	4	3	3	1	3
82	25	30	16	21	36
110	51	39	29	25	33
12	5	3	3	2	3
11	6	3	2	2	2
40	20	17	11	10	8
35	18	6	10	6	6
1	—	—	—	—	—
1	—	—	—	—	—
341	139	105	76	68	94

TOTAL DE MAGASINS

20	TERRE-NEUVE
6	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
30	NOUVELLE-ÉCOSSE
27	NOUVEAU-BRUNSWICK
210	QUÉBEC
287	ONTARIO
28	MANITOBA
26	SASKATCHEWAN
106	ALBERTA
81	COLOMBIE-BRITANNIQUE
1	TERRITOIRES DU NORD-OUEST
1	YUKON

823

REITMANS marie superbement coupes et styles uniques avec qualité et valeur supérieures. D'un océan à l'autre avec ses **341 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 4 600 pieds carrés, Reitmans est la destination par excellence des femmes désirant revampier leur garde-robe avec des vêtements dernier cri et à bon prix. Forte d'une réputation solide quant à la qualité de son service et d'une clientèle fidèle et diversifiée, Reitmans veut poursuivre ses efforts en vue d'enrichir l'expérience client en s'assurant de répondre aux besoins des femmes, peu importe quand elles choisissent de magasiner. Il est aussi possible de se procurer les vêtements Reitmans en ligne, au reitmans.com.

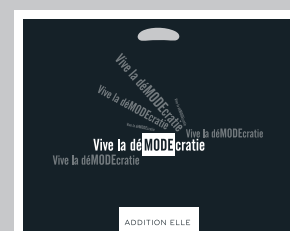
Chef de file canadien des vêtements de grande taille, **PENNINGTONS** propose une expérience unique et inspirante de magasinage, où vêtements seyants et de qualité riment avec valeur inégalée. Penningtons, c'est l'« Art de la mode accessible! » Destination mode des tailles 14 à 32, Penningtons exploite **139 MAGASINS** au Canada, d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés, ainsi que le site en ligne penningtons.com.

ADDITION ELLE est la destination mode par excellence pour les femmes de taille forte du Canada. Grâce à sa vision de « démodécratie », Addition Elle propose à ses clientes les dernières tendances branchées et les essentiels mode dans un environnement de magasinage inspirant. Elle offre des vêtements de détente, des robes, des vêtements contemporains pour la femme de carrière, des dessous séducteurs, des accessoires, des chaussures, des vêtements de sport haute performance et une vaste sélection de denim de marque. Addition Elle exploite **105 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans les grands centres commerciaux et mégacentres du pays, ainsi qu'un site de commerce électronique à l'adresse additionelle.com.

RW & CO. est une marque au style inspirant qui s'adresse aux hommes et aux femmes à la mentalité urbaine. Que ce soit pour le travail ou pour le week-end, RW & CO. propose des vêtements mode inspirés des dernières tendances qui combinent style et qualité tout en portant une attention unique aux détails. RW & CO. exploite **76 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés dans des zones de premier choix dans les principaux centres commerciaux partout au Canada, ainsi qu'un site de commerce électronique : rw-co.com.

THYME MATERNITÉ, chef de file canadien de la mode pour futures mamans modernes, propose des styles actuels tendance pour tous les aspects de leur vie, de la détente au travail, ainsi qu'une gamme complète de vêtements et d'accessoires pour l'allaitement. Thyme donne aux futures mamans de précieux conseils, des trucs mode et de l'information sur les produits afin de les aider pendant et après cette aventure incroyable qu'est la grossesse. Thyme exploite **68 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 2 300 pieds carrés situés dans des centres commerciaux importants et des mégacentres à l'échelle nationale, ainsi que 21 espaces-boutiques dans des magasins Babies"R"Us au Canada. Il est aussi possible de se procurer les vêtements Thyme Maternité en ligne, au thymematernity.com.

Comptant **94 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 3 400 pieds carrés, **SMART SET** est la destination mode qui propose vêtements de carrière, denim, articles essentiels et accessoires. Smart Set est une destination mode pour femmes offrant des styles tendance novateurs à agencer. Il est aussi possible de se procurer les vêtements Smart Set en ligne, au smartset.ca.



Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 31 janvier 2015 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2015 ») et au 1^{er} février 2014 et pour l'exercice clos à cette date (l'« exercice 2014 »), ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 1^{er} avril 2015.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans le présent rapport sont en milliers de dollars canadiens, sauf lorsqu'il s'agit d'un montant par action. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 1^{er} avril 2015.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse www.reitmans.ca, ou sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société. Parmi ces risques, citons, notamment : l'impact de la conjoncture économique en général, la conjoncture générale de l'industrie de vente au détail, la saisonnalité, les conditions météorologiques et les autres risques qui sont inclus dans les documents publics de la société, y compris ceux décrits aux rubriques intitulées « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent s'avérer considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les résultats et événements futurs prévus de la société, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

En plus de traiter du bénéfice conformément aux IFRS, le présent rapport de gestion contient des références au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), à titre de mesure financière non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net avant la charge d'impôt sur le résultat, les autres produits, les produits de dividendes, les produits d'intérêts, le profit ou la perte réalisé à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente, les charges d'intérêts, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes. Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, soit le bénéfice net, et le BAIIA ajusté. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement en immobilisations, et elle utilise cette mesure à ces fins. L'exclusion des produits de dividendes et des produits d'intérêts élimine l'incidence des produits tirés d'activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes et cette mesure n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Par conséquent, le BAIIA ajusté ne devrait pas être considéré isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. De temps à autre, la société peut exclure des éléments additionnels si elle croit qu'elle pourra ainsi arriver à une analyse plus efficace du rendement opérationnel sous-jacent. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents.

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins (y compris le site de commerce électronique de chaque bannière) et la croissance des ventes. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Par conséquent, les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) au BAIIA ajusté pour les trimestres et les exercices clos le 31 janvier 2015 et le 1^{er} février 2014.

	POUR LES TRIMESTRES CLOS LES		POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Bénéfice net (perte nette)	4 407 \$	(2 571) \$	13 415 \$	10 788 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	12 265	17 312	54 038	63 724
Autres produits ¹	–	(6 054)	–	(6 054)
Produits de dividendes	(409)	(873)	(2 298)	(3 481)
Produits d'intérêts	(377)	(184)	(994)	(621)
(Profit) perte réalisé(e) à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente	(4 045)	248	(4 820)	248
Pertes de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente	384	2 007	958	2 699
Charges d'intérêts	88	114	394	496
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 829	(1 863)	4 112	2 654
BAIIA ajusté	14 142 \$	8 136 \$	64 805 \$	70 453 \$
BAIIA ajusté en % des ventes	5,99 %	3,38 %	6,90 %	7,34 %

¹ Les autres produits se composent d'un profit sur la vente de droits de propriété intellectuelle et d'un produit découlant du règlement d'un litige portant sur une marque de commerce.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits de la vente de vêtements pour dames à ses clients grâce à ses six bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

Reitmans

Avec ses 341 magasins d'une superficie moyenne de 4600 pieds carrés, Reitmans est la plus importante chaîne de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements tendance et abordables pour les tailles mode 14 à 32. Penningtons exploite 139 magasins dans des mégacentres au Canada, d'une superficie moyenne de 6000 pieds carrés.

ADDITION ELLE

Addition Elle est une destination mode pour les femmes de taille forte axée sur la mode, la qualité et la coupe, offrant les dernières tendances branchées et les essentiels mode dans un environnement de magasinage inspirant. Addition Elle exploite 105 magasins d'une superficie moyenne de 6000 pieds carrés dans les grands centres commerciaux et mégacentres du pays.

RW & CO.

RW & CO. exploite 76 magasins d'une superficie moyenne de 4500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

Thyme

Thyme Maternité est un chef de file de la mode pour futures mamans, proposant des styles actuels tendance pour tous les aspects de leur vie, de la détente au travail, ainsi qu'une gamme complète de vêtements et d'accessoires pour l'allaitement. Thyme exploite 68 magasins d'une superficie moyenne de 2300 pieds carrés situés dans des centres commerciaux importants et des mégacentres à l'échelle nationale. La société exploite également 21 espaces-boutiques Thyme Maternité dans des magasins Babies"R"Us du Canada. En juin 2014, la société a fermé ses autres espaces-boutiques Thyme Maternité aux États-Unis.

SMARTSET

Comptant 94 magasins d'une superficie moyenne de 3400 pieds carrés, Smart Set est la destination mode offrant des styles tendance et une expérience de magasinage sociale, créative et inspirante, avec ses vêtements de carrière et d'extérieur, denim, articles essentiels et accessoires.

Le 25 novembre 2014, la société a annoncé un plan qui prévoit la fermeture de la totalité des magasins Smart Set. La direction a déterminé que la meilleure stratégie pour accroître ses résultats d'exploitation consistait à réorienter ses efforts de vente et de merchandising soit en convertissant les magasins Smart Set en magasins d'autres bannières de la société soit en les fermant. La plupart des conversions de magasins se produiront d'ici au 31 octobre 2015 et les fermetures des magasins restants sont prévues jusqu'à la fin de l'exercice qui sera clos le 28 janvier 2017.

Les ventes de la bannière Smart Set pour l'exercice 2015 se sont chiffrées à 88 856 \$, en regard de 95 764 \$ pour l'exercice 2014, alors que les pertes liées aux activités d'exploitation pour l'exercice 2015 se sont établies à 10 030 \$ contre 29 499 \$ pour l'exercice 2014 (y compris l'affectation de frais généraux). Les radiations d'actifs sans effet sur la trésorerie de la bannière Smart Set se sont chiffrées à 3 085 \$ pour l'exercice 2015. Aucune dépréciation des stocks ni indemnité de départ importante versée aux membres du personnel ne sont prévues par la société.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

La société exploite également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques.

BANNIÈRES

	NOMBRE DE MAGASINS AU 1 ^{ER} FÉVRIER 2014	OUVERTURES AU T1	FERMETURES AU T1	OUVERTURES AU T2	FERMETURES AU T2	OUVERTURES AU T3	FERMETURES AU T3	OUVERTURES AU T4	FERMETURES AU T4	NOMBRE DE MAGASINS AU 31 JANVIER 2015
Reitmans	349	1	(5)	—	(2)	2	(2)	—	(2)	341
Penningtons	152	1	(7)	—	(3)	—	(2)	—	(2)	139
Addition Elle	101	1	—	1	(1)	3	—	—	—	105
RW & CO.	77	—	—	—	(1)	3	—	—	(3)	76
Thyme Maternité ¹	70	—	(2)	—	—	—	—	—	—	68
Smart Set	129	—	(5)	—	(11)	—	(6)	—	(13)	94
Total	878	3	(19)	1	(18)	8	(10)	—	(20)	823

¹ Compte non tenu des espaces-boutiques situés dans des magasins Babies"R"Us.

Espaces-boutiques Thyme Maternité

Babies"R"Us – Canada	23	—	—	—	(2)	—	—	—	—	21
Babies"R"Us – États-Unis	169	—	(102)	—	(67)	—	—	—	—	—
Babies"R"Us – Total	192	—	(102)	—	(69)	—	—	—	—	21

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités.

REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	POUR LES EXERCICES CLOS LES		
	31 JANVIER 2015 (52 SEMAINES)	1 ^{ER} FÉVRIER 2014 (52 SEMAINES)	2 FÉVRIER 2013 ¹ (53 SEMAINES)
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice ²	823	878	911
Ventes	939 376 \$	960 397 \$	1 000 513 \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	17 527	13 442	34 778
Bénéfice net	13 415	10 788	26 356
Bénéfice par action			
De base	0,21	0,17	0,40
Dilué	0,21	0,17	0,40
Total des actifs	584 391	589 939	594 968
Total des passifs non courants	48 600	51 039	52 792
Dividendes par action	0,20 \$	0,65 \$	0,80 \$

¹ Certains chiffres ont été ajustés pour tenir compte de l'incidence de la mise en œuvre des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et pour tenir compte du reclassement de certains éléments afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice à l'étude.

² Compte non tenu des espaces-boutiques situés dans des magasins Babies"R"Us.

Au cours des trois derniers exercices, les ventes ont été affectées par l'environnement difficile dans le secteur du détail. La faiblesse de la conjoncture économique, l'arrivée d'entreprises étrangères au Canada et la compétitivité accrue des sites de commerce électronique ont contribué à créer une vive concurrence alors que les détaillants rivalisent agressivement sur le marché limité de la consommation. De plus, comme la société était en voie de fermer les magasins dont la performance est insatisfaisante, le nombre total de magasins a diminué, donnant lieu à une réduction nette de 88 magasins sur une période de deux ans.

Les ventes de l'exercice 2013 comprenaient une semaine additionnelle, attribuable au calendrier de détail de la société, ce qui a entraîné une augmentation d'environ 13 600 \$ des ventes. Malgré cette augmentation, les ventes de l'exercice 2013 ont été affectées de manière considérable par les perturbations de l'approvisionnement des marchandises aux magasins, qui découlaient des problèmes associés au déploiement du nouveau système de gestion de l'entrepôt.

Les ventes de l'exercice 2014 ont été faibles, notamment en raison du piètre rendement de la bannière Smart Set en dépit des efforts visant à se repositionner et à revamp son image pour regagner l'acceptation des consommateurs.

Au cours de l'exercice 2015, la réduction nette des magasins a contribué à la baisse des ventes dans un environnement très concurrentiel et l'augmentation des sites de commerce électronique. La bannière Smart Set a continué d'afficher de faibles performances pendant l'exercice 2015 dans un créneau très concurrentiel et a subi l'incidence des escomptes considérables accordés alors qu'elle a rivalisé avec de nombreux détaillants ciblant le même type de clientèle. Au cours de l'exercice 2015, la société a annoncé son intention de fermer tous les magasins Smart Set.

La marge brute de la société, et essentiellement le bénéfice net, ont été considérablement touchés par les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain. Au cours des trois derniers exercices, le dollar canadien s'est considérablement affaibli par rapport au dollar américain. Cette situation a donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains.

Au cours de l'exercice 2013, le dollar canadien se rapprochait du dollar américain. Comme la demande des consommateurs a diminué en raison de la conjoncture, les activités promotionnelles se sont intensifiées. Les marges de l'exercice 2013 ont également été touchées par des perturbations de l'approvisionnement de marchandises aux magasins, tel qu'il est décrit précédemment.

Pendant l'exercice 2014, le dollar canadien a commencé à se déprécier substantiellement par rapport au dollar américain, ce qui a eu des répercussions sur la marge brute de la société, les ventes étant demeurées sous pression en raison de la vive concurrence. La marge brute a également subi l'incidence des escomptes considérables accordés par la bannière Smart Set pendant l'exercice 2014. Par ailleurs, la décision de quitter le marché américain en y fermant les espaces-boutiques de Thyme Maternité a aussi eu une incidence sur la marge brute de la société, en raison des escomptes importants accordés par ses activités américaines.

Au cours de l'exercice 2015, la dépréciation continue du dollar canadien par rapport au dollar américain a eu des conséquences néfastes sur la marge brute de la société, lesquelles ont été contrebalancées par une meilleure gestion des stocks et des démarques.

Malgré les difficultés éprouvées dans le secteur du détail au cours des trois derniers exercices, le bilan de la société est resté solide. La société a conservé une situation enviable eu égard à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables. Bien qu'ils tendent à augmenter légèrement par magasin, les stocks continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite. La société a investi des sommes considérables dans ses dépenses d'investissement en immobilisations au cours de l'exercice 2013 tant dans les rénovations de magasins que dans des systèmes technologiques pour le siège social. Pendant l'exercice 2014, la société a réduit de manière importante ses dépenses d'investissement en immobilisations à 34 524 \$ et à 28 960 \$ pour l'exercice 2015. Le niveau de ces dépenses est inférieur aux précédentes estimations, car des rénovations et des ouvertures de magasins prévues ont été annulées ou reportées.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

La société a entrepris de nombreuses initiatives stratégiques dans le but d'améliorer ses marques, d'accroître sa productivité et sa rentabilité dans l'ensemble de ses activités grâce au perfectionnement de ses systèmes, et de favoriser une culture d'amélioration des processus.

Les initiatives en cours et les nouvelles initiatives de la société sont comme suit:

INITIATIVES	SITUATION ACTUELLE
La société a annoncé récemment son intention de mettre fin aux activités des magasins exploités sous la bannière Smart Set. À l'heure actuelle, elle en est aux premières étapes de la mise en œuvre de sa stratégie de conversion et de clôture prévue des magasins restants de la bannière Smart Set.	Au cours des prochains 12 à 18 mois, la société prévoit convertir environ 74 de ses magasins Smart Set restants en magasins d'autres bannières et fermer 20 magasins. Cette stratégie devrait améliorer les résultats d'exploitation en permettant à la société de recentrer ses efforts de vente et de merchandising sur les autres bannières.
En mars 2015, la société a lancé une offre de produits de la bannière Penningtons aux États-Unis, par l'intermédiaire du site Amazon.com.	Cette percée du commerce électronique aux États-Unis permet à la société de pénétrer le marché des vêtements taille plus aux États-Unis tout en tirant profit de ses systèmes d'achat et de distribution actuels.
La société s'engage à poursuivre son investissement dans le commerce électronique, notamment en améliorant la gestion des relations avec la clientèle et la technologie.	La société poursuit son investissement dans le commerce électronique, dont le déploiement d'une technologie mobile au cours de l'exercice 2015. Une stratégie d'optimisation de l'utilisation de la base de données des relations clients de la société est en cours. Celle-ci prévoit des améliorations technologiques, telles que l'emploi d'une technologie de pointe relativement aux courriels, qui permettra un marketing ciblé. La société est satisfaite de la croissance continue des ventes en ligne.
La société poursuit une initiative d'optimisation de sa chaîne d'approvisionnement et de merchandising à l'échelle de l'entreprise grâce à un programme dénommé « SCORE » à l'interne. Ce programme est axé sur le déploiement des meilleures applications de vente au détail sur une nouvelle plateforme technologique améliorée. SCORE permettra d'employer de nouveaux processus qui offriront de la souplesse et une capacité d'adaptation dans les activités de la chaîne de merchandising et d'approvisionnement.	La société a terminé une composante importante du champ de travail financier du programme SCORE. Les étapes restantes importantes du programme SCORE sont sur la bonne voie pour être menées à terme au cours de l'exercice 2016, la fin du programme étant maintenant prévue vers le milieu de l'exercice 2017.
Un examen complet de la stratégie d'approvisionnement mondiale de la société et de sa mise en application est en cours dans le but de réduire le temps nécessaire pour introduire les produits dans le marché.	Cet examen progresse bien; les étapes importantes ayant été atteintes. Une unité d'approvisionnement mondiale d'entreprise a été conçue dans le but d'améliorer les pratiques d'approvisionnement actuelles, de réduire les coûts et d'évaluer d'autres occasions d'approvisionnement. La réduction du nombre de fournisseurs a été atteinte et d'autres améliorations à la chaîne d'approvisionnement sont en cours.
La société a mis en place un programme visant la réduction des coûts dans toute l'entreprise. Ce programme comprend un examen des activités et des processus du siège social ayant pour but d'accroître l'efficacité.	Les améliorations des processus ont été mises en œuvre et ont généré des économies, et accroîtront l'efficacité au fur et à mesure que la société fait progresser ce projet. Les mesures comprenaient également la réduction de l'effectif.

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU TRIMESTRE CLOS LE 31 JANVIER 2015 (« QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2015 »)
ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU TRIMESTRE CLOS LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(« QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2014 »)**

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont élevées à 236 277 \$ comparativement à 240 677 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, une baisse de 1,8 %. Les ventes des magasins comparables ont augmenté de 2,1 %, les ventes des magasins situés dans des galeries marchandes et des mégacentres commerciaux ayant reculé de 0,6 % et celles du commerce électronique ayant grimpé de 84,9 %. Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2015 :

- la réduction nette de 55 magasins au fil de la fermeture par la société des magasins dont la performance est insatisfaisante;
- les magasins situés dans des galeries marchandes et des mégacentres commerciaux ont subi les contrecoups du commerce électronique, d'un environnement hautement concurrentiel et de l'endettement atteignant des sommets sans précédent chez les consommateurs;
- les ventes réalisées par l'intermédiaire des sites de commerce électronique ont continué d'afficher une forte croissance, bien qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage des ventes totales de la société;
- la décision de fermer les magasins de la bannière Smart Set a eu des conséquences néfastes sur les ventes.

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2015 s'est accrue de 1,9 % pour s'établir à 144 104 \$ comparativement à 141 388 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, soit une hausse de 2 716 \$. La marge brute de la société a augmenté, passant de 58,7 % au quatrième trimestre de l'exercice 2014 à 61,0 % au quatrième trimestre de l'exercice 2015. Cette amélioration s'explique surtout par les facteurs suivants :

- amélioration des marges dans les bannières taille plus du commerce électronique;
- une meilleure gestion des stocks et des démarques, ce qui a atténué l'effet négatif du change (le cours moyen du dollar américain s'étant situé dans une fourchette de 1,12 \$ à 1,27 \$ CA pendant le quatrième trimestre de l'exercice 2015 en regard d'une fourchette de 1,04 \$ à 1,12 \$ CA au quatrième trimestre de l'exercice 2014);
- un profit de 10 041 \$ correspondant aux profits de change réalisés et latents sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture a été comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2015 (9 505 \$ pour le quatrième trimestre de 2014). Les profits et pertes sur ces contrats de change étaient précédemment présentés dans les produits financiers et charges financières.

Les frais de vente et de distribution pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 ont reculé de 9,1 % ou 12 762 \$ pour s'établir à 127 545 \$ comparativement à 140 307 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014. Les facteurs ayant entraîné ce changement sont les suivants :

- une diminution nette du nombre de magasins, essentiellement attribuable aux fermetures des magasins Smart Set;
- des économies liées aux mesures de réduction des coûts en cours mises en place par la société;
- une diminution des pertes de valeur nettes et des radiations des immobilisations corporelles et incorporelles relativement aux magasins dont la performance est insatisfaisante et aux fermetures de magasins (966 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2015 comparativement à 4 724 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2014). La baisse est principalement attribuable à la réduction des charges de dépréciation liées aux espaces-boutiques Thyme Maternité aux États-Unis et à la bannière Smart Set;
- une diminution de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à une baisse des dépenses d'investissement en immobilisations.

Les charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont élevées à 12 416 \$, contre 12 454 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014. La charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes, comprises dans les charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont élevées à 409 \$, contre 611 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014.

Les produits financiers pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont établis à 4 831 \$ comparativement à 3 254 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, une hausse de 1 577 \$. Les profits et pertes sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et qui étaient précédemment présentés dans les produits financiers et charges financières sont maintenant comptabilisés en tant que composante du coût des biens vendus. Les charges financières du quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont établies à 2 738 \$ par rapport à 2 369 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent, en hausse de 369 \$. Les produits financiers nets comptabilisés dans le bénéfice net pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 se sont établis à 2 093 \$ comparativement à 885 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, en hausse de 1 208 \$ ou 136,5 %. Ce changement est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- un repositionnement majeur du portefeuille de titres négociables au quatrième trimestre de l'exercice 2015 qui a contribué aux profits réalisés à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente de 4045 \$ au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015 (perte de 248 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2014);
- une baisse de la perte de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente (384 \$ au quatrième trimestre de l'exercice 2015 contre 2007 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014) en raison du changement susmentionné relatif au repositionnement du portefeuille de titres négociables;
- une perte de change de 2266 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 (profit de 2197 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014), essentiellement attribuable à l'incidence du change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 6236 \$ comparativement à une perte avant impôt sur le résultat de 4434 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, en hausse de 10670 \$. Le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 s'est chiffré à 14142 \$ comparativement à 8136 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014, soit une augmentation de 6006 \$ ou 73,8 %. Ces hausses découlent surtout d'une amélioration des marges brutes au quatrième trimestre de l'exercice 2015, tel qu'il est expliqué précédemment, ainsi que d'une réduction des coûts d'exploitation tant à l'échelle des magasins que du siège social. Les mesures de réduction des coûts à l'échelle de l'entreprise précédemment annoncées se sont traduites par des économies. Une réduction de l'effectif au siège social et dans les bureaux régionaux, conjuguée à une diminution du nombre de magasins, a donné lieu à des économies au chapitre des salaires et des avantages. D'autres économies ont été réalisées grâce à une meilleure gestion des coûts dans des secteurs non liés aux salaires.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat s'élevant à 1829 \$ (taux d'impôt effectif de 29,3 %) tandis que pour le trimestre correspondant de l'exercice 2014, elle avait comptabilisé un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1863 \$ (taux d'impôt effectif de 42,0 %). Les taux d'impôt effectifs de la société tiennent compte de l'incidence de variations aux taux d'impôt quasi adoptés dans les divers territoires fiscaux du Canada.

Le bénéfice net pour le quatrième trimestre de l'exercice 2015 s'est établi à 4407 \$ (bénéfice dilué par action de 0,07 \$) en regard d'une perte nette de 2571 \$ (perte diluée par action de 0,04 \$) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2014.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2015, la société a conclu certains contrats de change admissibles qui sont désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie en vertu de l'International Accounting Standard 39 (l'«IAS 39»), ce qui a donné lieu à un profit de change à la valeur de marché de 6026 \$ comptabilisé en tant que composante des autres éléments du résultat global.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2015 ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Les ventes de l'exercice 2015 se sont établies à 939376 \$ en regard de 960397 \$ pour l'exercice 2014, en baisse de 2,2 %. Les ventes des magasins comparables ont augmenté de 1,2 %, les ventes des magasins situés dans des galeries marchandes et des mégacentres commerciaux ayant reculé de 0,2 % et celles du commerce électronique ayant grimpé de 63,5 %.

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les ventes de l'exercice 2015 :

- réduction nette de 55 magasins au fil de la fermeture par la société des magasins dont la performance est insatisfaisante;
- les magasins situés dans des galeries marchandes et des mégacentres commerciaux ont subi les contrecoups du commerce électronique, d'un environnement hautement concurrentiel et de l'endettement atteignant des sommets sans précédent chez les consommateurs;
- les ventes réalisées par l'intermédiaire des sites de commerce électronique ont continué d'afficher une forte croissance, bien qu'elles ne représentent qu'un faible pourcentage des ventes totales de la société;
- la décision de fermer les magasins de la bannière Smart Set a eu des conséquences néfastes sur les ventes.

La marge brute de l'exercice 2015 s'est établie à 567343 \$ comparativement à 594939 \$ pour l'exercice 2014, soit une baisse de 27596 \$ ou 4,6 %. La marge brute de la société pour l'exercice 2015 s'est chiffrée à 60,4 % en regard de 61,9 % pour l'exercice 2014. La variation de la marge brute est largement attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des activités promotionnelles au premier trimestre de l'exercice 2015 qui ont eu des répercussions négatives sur la marge brute;
- l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, ce qui a eu une incidence négative sur les marges (le taux moyen du dollar américain variant de 1,06 \$ à 1,27 \$ au cours de l'exercice 2015, comparativement à un taux variant de 1,00 \$ à 1,12 \$ pour l'exercice 2014), affaiblissement qui a été contrebalancé par une meilleure gestion des stocks et des démarques;
- un profit de change de 10921 \$ comptabilisé pour l'exercice 2015 (12455 \$ enregistré pour l'exercice 2014) correspondant aux profits de change réalisés et latents sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Les profits et pertes sur ces contrats de change étaient précédemment présentés dans les produits financiers et charges financières.

Les frais de vente et de distribution pour l'exercice 2015 se sont chiffrés à 507 244 \$ comparativement à des frais de 544 448 \$ comptabilisés au cours de l'exercice 2014, à savoir une diminution de 37 204 \$ ou 6,8 %. Les facteurs suivants ont contribué à ce changement :

- une réduction nette du nombre de magasins ainsi que des économies découlant de mesures continues de réduction des coûts mises en place par la société;
- une charge de 8 141 \$ pour l'exercice 2015 comparativement à 9 826 \$ pour l'exercice 2014 au titre des pertes de valeur nettes relativement à des magasins dont la performance est insatisfaisante et aux radiations d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à la fermeture de magasins. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des charges de dépréciation liées aux espaces-boutiques Thyme Maternité aux États-Unis et à la bannière Smart Set;
- une diminution de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles attribuable à la baisse des dépenses d'investissement en immobilisations.

Les charges administratives de l'exercice 2015 se sont chiffrées à 47 603 \$ en regard de 47 385 \$ pour l'exercice 2014, soit une hausse de 0,5 %. Les économies réalisées grâce à la réduction des dépenses relatives au personnel ont été annulées par une hausse des coûts de cessation d'emploi. La charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, comprise dans les charges administratives pour l'exercice 2015 s'est élevée à 2 057 \$, contre 2 594 \$ pour l'exercice 2014.

Les produits financiers pour l'exercice 2015 se sont établis à 8 112 \$ comparativement à 7 725 \$ pour l'exercice 2014, en hausse de 387 \$. Les profits et pertes sur les contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et qui étaient précédemment présentés dans les produits financiers et charges financières sont maintenant comptabilisés en tant que composante du coût des biens vendus. Les charges financières de l'exercice 2015 se sont établies à 3 081 \$ par rapport à 3 443 \$ pour l'exercice précédent, en baisse de 362 \$. Les produits financiers nets comptabilisés dans le bénéfice net se sont chiffrés à 5 031 \$ pour l'exercice 2015 en regard de 4 282 \$ pour l'exercice 2014, en hausse de 749 \$ ou 17,5 %. Les facteurs suivants ont grandement contribué à ce changement :

- un repositionnement majeur du portefeuille de titres négociables au quatrième trimestre de l'exercice 2015 qui a contribué aux profits réalisés à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente de 4 820 \$ au cours de l'exercice 2015 (perte de 248 \$ pour l'exercice 2014);
- une baisse de la perte de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente à 958 \$ pour l'exercice 2015 (2 699 \$ pour l'exercice 2014) en raison du changement susmentionné relatif au repositionnement du portefeuille de titres négociables;
- des produits de dividendes réduits totalisant 2 298 \$ pour l'exercice 2015 (3 481 \$ pour l'exercice 2014), en raison du nombre réduit de titres négociables entraîné par les rachats obligatoires et la vente d'actions privilégiées plus tôt au cours de l'exercice 2015;
- une perte de change de 1 729 \$ pour l'exercice 2015 (profit de 3 623 \$ pour l'exercice 2014), essentiellement attribuable à l'incidence du change sur les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains.

Pour l'exercice 2015, le bénéfice avant impôt sur le résultat s'est établi à 17 527 \$ comparativement à 13 442 \$ pour l'exercice 2014, en hausse de 4 085 \$. Cette hausse s'explique essentiellement par la fermeture de magasins dont la performance est insatisfaisante et par les mesures de réduction des coûts à l'échelle de l'entreprise précédemment annoncées. Une réduction de l'effectif au siège social et dans les bureaux régionaux, conjuguée à une diminution du nombre de magasins, a donné lieu à des économies au chapitre des salaires et des avantages. D'autres économies ont été réalisées grâce à une meilleure gestion des coûts dans des secteurs non liés aux salaires. Les effets du recul marqué du dollar canadien par rapport au dollar américain, ayant entraîné une augmentation du coût des biens vendus, ont été contrebalancés par une meilleure gestion des stocks et des démarques. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2015 s'est établi à 64 805 \$ comparativement à 70 453 \$ pour l'exercice 2014, une baisse de 5 648 \$, ou 8,0 %, essentiellement attribuable au recul des ventes et des marges.

Pour l'exercice 2015, la société a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat s'élevant à 4 112 \$ (taux d'impôt effectif de 23,5 %) tandis que pour l'exercice 2014, la charge d'impôt sur le résultat de la société se chiffrait à 2 654 \$ (taux d'impôt effectif de 19,7 %). La hausse du taux d'impôt effectif est essentiellement attribuable à la variation des produits de dividendes exonérés d'impôt relativement au revenu de la société provenant d'une entreprise exploitée activement, en regard de l'exercice précédent. Les taux d'impôt effectifs de la société tiennent compte de l'incidence de variations aux taux d'impôt quasi adoptés dans les divers territoires fiscaux du Canada.

La société a comptabilisé un bénéfice net de 13 415 \$ pour l'exercice 2015 (bénéfice dilué par action de 0,21 \$) comparativement à un bénéfice net de 10 788 \$ à l'exercice 2014 (bénéfice dilué par action de 0,17 \$).

Au quatrième trimestre de l'exercice 2015, la société a conclu certains contrats de change admissibles qu'elle a désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie au terme de l'IAS 39, ce qui a donné lieu à un profit de change évalué à la valeur de marché de 6 026 \$ comptabilisé en tant que composante des autres éléments du résultat global.

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements continus en dollars américains, y compris des achats au prix au comptant et des contrats d'options sur devises assortis d'échéances d'au plus 12 mois. Au cours de l'exercice 2015, la société a rempli ses exigences en dollars américains au moyen d'une combinaison d'achats au comptant et de contrats de change à terme et de contrats d'options sur devises. La société a conclu auprès de ses banques des transactions aux termes desquelles elle a fait l'acquisition d'options à terme et d'options d'achat et a vendu des options de vente, toutes en dollars américains. Les options d'achat acquises et les options de vente vendues échéant à la même date ont le même prix d'exercice. Pour l'exercice 2015, les achats de marchandises, payables en dollars américains, se sont élevés à environ 228 000 \$ US. Les avoirs libellés en dollars américains de la société ainsi que les contrats visant l'achat de dollars américains suffisent à couvrir plus de 60 % des achats de marchandises prévus libellés en dollars américains pour l'exercice qui sera clos le 30 janvier 2016, toute exigence supplémentaire étant remplie au moyen d'achats au comptant en dollars américains.

Le tableau qui suit présente en détail les contrats de change en cours au 31 janvier 2015 :

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET
Contrats de change désignés en tant que couvertures des flux de trésorerie					
Contrats à terme	1,183 \$	69 500 \$	6 292 \$	– \$	6 292 \$
Options d'achat acquises	1,188 \$	23 000 \$	2 152	–	2 152
Options de vente vendues	1,188 \$	11 500 \$	–	(94)	(94)
Contrats de change classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹					
Options d'achat acquises	1,081 \$	64 000 \$	12 191	–	12 191
Options de vente vendues	1,081 \$	128 000 \$	–	(2)	(2)
			20 635 \$	(96) \$	20 539 \$

Le tableau qui suit présente en détail les contrats d'options sur devises en cours au 1^{er} février 2014 :

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET
Contrats de change classés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹					
Options d'achat acquises	1,070 \$	212 000 \$	11 775 \$	– \$	11 775 \$
Options de vente vendues	1,070 \$	364 000 \$	–	(3 065)	(3 065)
			11 775 \$	(3 065) \$	8 710 \$

¹ Les éléments classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont détenus en tant que couvertures économiques.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Ces renseignements trimestriels non audités ont été préparés conformément aux IFRS. Toute référence à 2015 correspond à l'exercice clos le 31 janvier 2015, celles à 2014 correspondent à l'exercice clos le 1^{er} février 2014.

	QUATRIÈME TRIMESTRE 2015 2014		TROISIÈME TRIMESTRE 2015 2014		DEUXIÈME TRIMESTRE 2015 2014		PREMIER TRIMESTRE 2015 2014	
Ventes	236 277 \$	240 677 \$	238 295 \$	249 414 \$	258 326 \$	253 445 \$	206 478 \$	216 861 \$
Bénéfice net (perte nette)	4 407	(2 571)	12 866	5 763	9 557	10 182	(13 415)	(2 586)
Bénéfice (perte) par action								
De base	0,07 \$	(0,04) \$	0,20 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,16 \$	(0,21) \$	(0,04) \$
Dilué(e)	0,07	(0,04)	0,20	0,09	0,15	0,16	(0,21)	(0,04)

Les fluctuations de l'information financière trimestrielle susmentionnée reflètent les activités sous-jacentes de la société ainsi que l'incidence des rabais accordés sur la marchandise avant la fermeture des espaces-boutiques de Thyme Maternité aux États-Unis au quatrième trimestre de l'exercice 2014. Par ailleurs, les résultats financiers sont également touchés par la saisonnalité et la période des Fêtes. En raison de la saisonnalité, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet.

BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 31 janvier 2015 et au 1^{er} février 2014:

	2015	2014	VARIATION (EN \$)	VARIATION (EN %)
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 913 \$	122 355 \$	17 558 \$	14,4
Titres négociables	57 364	55 062	2 302	4,2
Clients et autres débiteurs	4 599	6 422	(1 823)	(28,4)
Actif financier dérivé	20 635	11 775	8 860	75,2
Impôt sur le résultat recouvrable	1 977	5 656	(3 679)	(65,0)
Stocks	106 440	109 601	(3 161)	(2,9)
Charges payées d'avance	12 148	12 512	(364)	(2,9)
Immobilisations corporelles et incorporelles	172 426	195 552	(23 126)	(11,8)
Goodwill	42 426	42 426	—	—
Actifs d'impôt différé	26 463	28 578	(2 115)	(7,4)
TOTAL DES ACTIFS	584 391 \$	589 939 \$	(5 548) \$	(0,9)
PASSIFS				
Fournisseurs et autres créditeurs	101 622 \$	102 576 \$	(954) \$	(0,9)
Passif financier dérivé	96	3 065	(2 969)	(96,9)
Produits différés	21 073	19 998	1 075	5,4
Crédits différés au titre des contrats de location	13 178	15 607	(2 429)	(15,6)
Dette à long terme	5 331	7 003	(1 672)	(23,9)
Passif au titre des retraites	21 968	18 259	3 709	20,3
TOTAL DES PASSIFS	163 268 \$	166 508 \$	(3 240) \$	(1,9)

Les variations importantes du total des actifs de la société d'un exercice à l'autre s'expliquent essentiellement par ce qui suit:

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté malgré la baisse des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, la diminution des dépenses d'investissement en immobilisations et des dividendes versés ayant contribué aux flux de trésorerie positifs.
- Les titres négociables ont augmenté en raison des achats de titres effectués dans le cadre d'un important repositionnement du portefeuille de titres négociables au quatrième trimestre de l'exercice 2015. Les titres négociables se composent d'actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes.
- La diminution des clients et autres débiteurs découle principalement du recouvrement de montants liés à des droits de propriété intellectuelle, d'un règlement relatif à une marque de commerce et de créances clients liées aux créances de gros. Les clients et autres débiteurs se composent essentiellement des ventes par carte de crédit au cours des quelques derniers jours du trimestre.
- La société a comptabilisé un actif financier dérivé net relativement à des contrats de change. Cet accroissement de l'actif financier dérivé net est attribuable à l'incidence d'ajustements à la valeur de marché favorables de contrats de change.
- L'impôt sur le résultat recouvrable découle de l'excédent des versements sur les passifs d'impôt estimés.
- Les stocks ont diminué en raison de la baisse du nombre de magasins au Canada de même que de la fermeture des espaces-boutiques Babies"R"Us aux États-Unis. Cette diminution a été enregistrée malgré l'incidence de la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui s'est traduite par une hausse des coûts des marchandises, laquelle a été contrebalancée par la baisse considérable du nombre d'articles en stock. De plus, la société continue de gérer attentivement ses stocks afin d'améliorer les niveaux de démarque pour l'exercice suivant.
- Le recul des immobilisations corporelles et incorporelles reflète la baisse importante des dépenses d'investissement en immobilisations au cours des deux derniers exercices.

Les variations importantes du total des passifs de la société d'un exercice à l'autre s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- Les produits différés ont augmenté en grande partie en raison du calendrier des programmes de fidélisation. Les produits différés se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordés dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux et les points et primes de fidélisation sont utilisés.
- Les réductions données aux locataires sont constatées à titre de crédits différés au titre des contrats de location et sont amorties en tant que réduction des frais de location sur la durée des contrats de location connexes. La baisse des réductions données aux locataires reflète un recul du nombre d'ouvertures de nouveaux magasins.
- Le recul de la dette à long terme est attribuable au remboursement continu du principal de la créance hypothécaire. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire garanti par le centre de distribution de la société.
- L'augmentation du passif au titre des retraites s'explique par une charge de retraite de 1975 \$ et des pertes actuarielles de 2 609 \$, ce qui a été partiellement contrebalancé par des cotisations de 875 \$ aux régimes de retraite. Le passif au titre des retraites a principalement trait au régime complémentaire de retraite sans capitalisation à l'intention de certains cadres dirigeants (le « RCRCDD »).

GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Les facteurs économiques ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme. En outre, la situation financière de la société est solide et celle-ci dispose de beaucoup de liquidités et de suffisamment de sources de crédit disponible pour répondre à ses besoins.

CONCURRENCE

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve l'arrivée, au cours des dernières années, d'un certain nombre de concurrents étrangers et le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les Canadiennes ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour dames au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société a investi des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

SAISONNALITÉ

Les activités de la société sont de nature saisonnière et elles sont assujetties à divers facteurs qui ont une incidence directe sur les ventes au détail de vêtements, facteurs sur lesquels la société n'a aucun contrôle, à savoir les conditions météorologiques, le degré de confiance des consommateurs, les changements dans les habitudes d'achat et la possibilité de changements rapides dans les tendances de la mode.

DISTRIBUTION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement de ses magasins en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes qui risqueraient de diminuer considérablement les résultats d'exploitation de la société.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandisage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. En 2010, la société a entrepris un important projet de mise au point de ses systèmes. La mise en œuvre des nouvelles fonctionnalités qu'il propose, que ce soit au niveau de l'entrepôt, de la distribution, du marchandisage, des activités et des finances, devrait être achevée au cours de l'exercice 2017. Toute perturbation majeure de la performance des systèmes de distribution, ou de tout autre système, pourrait entraîner d'importantes répercussions négatives sur les activités et les résultats financiers de la société.

RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION GOUVERNEMENTALES

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités partout au Canada. De ce fait, elle est assujettie à tous les changements importants et négatifs de la réglementation gouvernementale susceptibles de survenir dans une ou dans plusieurs de ces compétences territoriales, changements qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la société au cours des périodes futures.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN MARCHANDISES

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement environ 80 % de sa marchandise, principalement de la Chine. Pour l'exercice 2015, aucun fournisseur n'a représenté plus de 12 % des achats de la société (en dollars et (ou) en unités), et il existe une panoplie de sources (tant au pays qu'à l'étranger) pour presque toute la marchandise offerte. La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente.

La société s'efforce d'être écoresponsable et est consciente que la pression concurrentielle à l'égard de la croissance économique et de l'efficacité des coûts doit s'harmoniser avec une méthode éprouvée de gestion de la durabilité, y compris avec la gestion de l'environnement. La société a adopté des pratiques d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales qui répondent aux inquiétudes de ses clients en matière d'environnement. La société a instauré des principes directeurs selon lesquels elle doit respecter l'ensemble des lois et règlements applicables touchant l'environnement. Bien que la société exige que ses fournisseurs se conforment à ces lignes directrices, rien ne garantit que ceux-ci n'agiront pas de façon à nuire à la réputation de la société, comme il s'agit de tiers indépendants sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Cependant, en cas de défaut de conformité évident, la société pourrait être appelée à chercher de nouveaux fournisseurs, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de cartes et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de cartes et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur les instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats d'options sur devises. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme et des contrats d'options sur devises en traitant avec des institutions financières canadiennes. Les titres négociables de la société consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant.

Au 31 janvier 2015, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit:

Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 913 \$
Titres négociables	57 364
Clients et autres débiteurs	4 599
Actif financier dérivé	20 635
	222 511 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créiteurs est d'au plus douze mois. Au 31 janvier 2015, la société disposait de liquidités importantes, soit d'un montant de 197 277 \$ sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de titres négociables. En outre, la société dispose de facilités de crédit non garanties de 100 000 \$ assujetties à des révisions annuelles. La société a financé les coûts associés à l'addition de magasins au moyen de fonds autogénérés et ses facilités de crédit non garanties servent à financer ses besoins en fonds de roulement saisonniers liés à l'achat de marchandise en dollars américains. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de 6,40 %, venant à échéance en novembre 2017 et garanti par le centre de distribution de la société.

RISQUE DE CHANGE

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus douze mois, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de l'exercice 2015, la société a conclu certains contrats de change à terme admissibles qu'elle a désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie aux termes de l'International Accounting Standard 39 (l'« IAS 39 »), ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a satisfait à ses exigences en matière de dollars américains essentiellement au moyen d'achats au prix au comptant et de contrats d'options sur devises.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 14 398 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 24 694 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours du change du dollar américain aurait une incidence sur le bénéfice net. Au 31 janvier 2015, une hausse ou une baisse de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation respective de 100 \$ du bénéfice net de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2015.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés, soit une série d'options d'achat et de vente sur le dollar américain et des contrats à terme, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours du change du dollar américain aurait une incidence sur le bénéfice net et sur les autres éléments du résultat global. Au 31 janvier 2015, une hausse ou une baisse de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite respectivement par une diminution de 514 \$ ou une augmentation de 508 \$ du bénéfice net de la société et par une baisse ou une hausse de 862 \$ des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2015.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le bénéfice de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont investis principalement dans des dépôts à court terme auprès des grandes institutions financières canadiennes. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garantis disponibles d'au plus 100 000 \$, ou son équivalent en dollars américains, qu'elle utilise pour les lettres de crédit documentaires et lettres de crédit de soutien, et elle finance les montants prélevés sur ces facilités à mesure que les paiements sont exigibles.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 31 janvier 2015 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le bénéfice net. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a gagné des intérêts créditeurs de 994 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 25 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du bénéfice net de 98 \$ ou à une baisse du bénéfice net de 50 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

RISQUE DE PRIX SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est lié aux titres de capitaux propres disponibles à la vente. La société gère la composition de son portefeuille de placements en titres de capitaux propres en fonction des attentes à l'égard du marché. Les placements importants au sein du portefeuille sont gérés de façon individuelle et toutes les décisions de vente ou d'achat sont approuvées par le chef de la direction.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de prix sur instruments de capitaux propres au 31 janvier 2015 afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours des titres négociables de la société aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent essentiellement en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes. La société est d'avis que la variation des taux d'intérêt a une incidence sur le cours du marché de ces titres. Une hausse ou une baisse de 5 % du cours du marché de ces titres au 31 janvier 2015 se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 2 532 \$ des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 janvier 2015. Les titres de capitaux propres de la société sont assujettis au risque de marché et, par conséquent, l'incidence sur les autres éléments du résultat global pourrait être, en définitive, plus importante que ce qui est indiqué ci-dessus.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 31 janvier 2015, les capitaux propres s'élevaient à 421 123 \$, ou 6,52 \$ par action (423 431 \$, ou 6,56 \$ par action au 1^{er} février 2014). La société continue à jouir d'une solide situation financière. Les principales sources de liquidités de la société sont constituées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements dans des titres négociables totalisant 197 277 \$ au 31 janvier 2015 (177 417 \$ au 1^{er} février 2014). La trésorerie est détenue dans des comptes portant intérêts et dans des dépôts à court terme auprès de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garantis disponibles d'au plus 100 000 \$, ou son équivalent en dollars américains. Au 31 janvier 2015, une tranche de 29 984 \$ (30 270 \$ au 1^{er} février 2014) de ces lignes de crédit d'exploitation était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Ces facilités de crédit sont utilisées principalement pour des lettres de crédit en dollars américains émises à l'intention de tiers fournisseurs étrangers qui exigent un tel aval avant de confirmer les commandes d'achat passées par la société, et à l'appui des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains. La société utilise rarement ces facilités de crédit à d'autres fins.

La société a octroyé à des tiers des lettres de crédit de soutien irrévocables obtenues auprès d'institutions financières hautement cotées afin d'indemniser ces tiers advenant que la société manque à ses obligations contractuelles. Au 31 janvier 2015, l'obligation potentielle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 5 007 \$ (5 019 \$ au 1^{er} février 2014) et les lettres de crédit de soutien arrivent à échéance à diverses dates au cours de l'exercice 2016. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces garanties, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments.

La société est autoassurée sur une base limitée relativement à certains risques portant sur les biens et elle souscrit de l'assurance de risques successifs auprès de sociétés d'assurances qui sont stables financièrement. La société maintient des programmes exhaustifs de sécurité interne et de prévention des pertes afin d'atténuer l'incidence financière des vols.

La société a continué à rembourser sa dette à long terme relativement à l'emprunt hypothécaire contracté sur le centre de distribution, versant à cet égard 1 672 \$ pour l'exercice 2015. La société a versé des dividendes s'élevant à 0,20 \$ par action pour l'exercice 2015, pour un total de 12 917 \$ comparativement à des dividendes de 0,65 \$ par action totalisant 41 981 \$ pour l'exercice 2014. En ce qui concerne la politique de dividendes, le conseil d'administration tient compte du bénéfice par action de la société, de ses flux de trésorerie d'exploitation, du niveau de dépenses d'investissement en immobilisations prévues et de sa trésorerie et titres négociables. Le ratio de paiement cible est d'environ 50 % à 80 % du bénéfice par action durable, 50 % à 75 % des flux de trésorerie d'exploitation en tenant compte de la capacité d'augmenter le dividende à même les liquidités inscrites au bilan de la société, si ces objectifs ne sont pas atteints pour un exercice donné. Le conseil d'administration réexamine régulièrement ces directives.

En 2010, la société a entrepris un important projet de mise au point de ses systèmes (« SCORE »), qui en est maintenant aux dernières étapes de réalisation. Les nouvelles fonctionnalités offertes par ce projet couvrant l'entreposage et la distribution, le marchandisage, l'exploitation et les finances devraient être terminées au cours de l'exercice 2017. En raison des retards qu'accuse le projet, le total des coûts liés au projet a augmenté et, selon les dernières prévisions, il devrait atteindre 40 000 \$, dont une tranche d'environ 28 700 \$ a déjà été engagée. La hausse des coûts du projet SCORE s'explique par les problèmes éprouvés au cours du déploiement du système de gestion de l'entrepôt au cours de l'exercice 2013, problèmes qui ont été réglés, et par un calendrier de déploiement plus long que celui initialement prévu.

Au cours de l'exercice 2015, la société a investi 28 960 \$ en trésorerie, principalement dans de nouveaux magasins et des magasins rénovés. La société s'attend à investir près de 40 000 \$ au titre des dépenses d'investissement en immobilisations pour l'exercice 2016, notamment pour le projet SCORE. Ces dépenses, en plus du versement de dividendes, des remboursements liés aux facilités de crédit bancaire et des obligations à l'égard de la dette à long terme, devraient être financées à l'aide des ressources financières existantes de la société et des fonds provenant de ses activités.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société, exclusion faite des fournisseurs et autres crédateurs, en date du 31 janvier 2015, dont le détail a été présenté précédemment.

Obligations contractuelles	TOTAL	D'ICI UN AN	DANS DEUX À QUATRE ANS	DANS CINQ ANS ET PLUS
Contrats de location simple des magasins et des bureaux ¹	376 372 \$	94 516 \$	189 399 \$	92 457 \$
Obligations d'achat ²	112 879	112 396	483	—
Autres contrats de location simple ³	13 412	3 943	7 887	1 582
Dette à long terme	5 331	1 780	3 551	—
Intérêts sur la dette à long terme	504	286	218	—
Total des obligations contractuelles	508 498 \$	212 921 \$	201 538 \$	94 039 \$

¹ Représente les montants minimaux des loyers à payer aux termes de contrats de location à long terme pour les magasins et les bureaux.

² Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

³ Comprend les paiements au titre de la location du matériel informatique, d'automobiles et de matériel de bureau.

Au 31 janvier 2015, la société disposait de passifs à long terme supplémentaires qui comprenaient des passifs au titre des retraites et des passifs d'impôt sur le résultat différé. Ces passifs à long terme ne figurent pas au tableau ci-dessus étant donné que le moment et le montant de ces paiements futurs sont incertains.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 1^{er} avril 2015, 13 440 000 actions ordinaires et 51 145 506 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 2 908 600 et leur prix d'exercice moyen était de 10,59 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

Au cours de l'exercice 2015, la société n'a acheté aucune action aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée en décembre 2013. Cette offre publique de rachat est arrivée à échéance le 17 décembre 2014. En décembre 2014, la société a reçu, de la Bourse de Toronto, l'approbation d'aller de l'avant avec une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Aux termes de cette offre, la société peut racheter jusqu'à 3 511 815 de ses actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente 10 % du flottant public des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au 5 décembre 2014. L'offre a débuté le 18 décembre 2014 et peut se poursuivre jusqu'au 17 décembre 2015. À ce jour, aucune action de catégorie A sans droit de vote n'a été achetée dans le cadre de ce nouveau programme.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longtemps d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats d'options sur devises et des contrats à terme assortis d'échéances d'au plus 12 mois. La société a conclu auprès de sa banque des transactions aux termes desquelles elle a fait l'acquisition d'options d'achat et a vendu des options de vente, toutes en dollars américains, et a conclu des contrats à terme. Ces contrats de change se prolongent sur une période d'au plus 12 mois. Les options d'achat acquises et les options de vente vendues échéant à la même date ont le même prix d'exercice.

Les contrats d'options sur devises en cours au 31 janvier 2015 et au 1^{er} février 2014 figurent à la rubrique intitulée « Résultats d'exploitation de l'exercice 2015 et comparaison avec les résultats d'exploitation de l'exercice 2014 » du présent rapport de gestion.

Un contrat d'option sur devises constitue une option (option d'achat) ou une obligation (option de vente) d'acheter une devise auprès d'une contrepartie à une date établie et selon un montant prédéterminé. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Les risques de crédit existent dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses engagements. La société réduit ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées, habituellement des banques à charte canadiennes. La société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Sont considérés comme des principaux dirigeants les administrateurs (membres et non-membres de la direction). Le conseil d'administration, qui comprend le chef de la direction et le président, est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société. Ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les administrateurs participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 17 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2015.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	2 134 \$	1 993 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	176	338
	2 310 \$	2 331 \$

La circulaire de sollicitation de procurations annuelle contient de plus amples renseignements à l'égard de la rémunération des administrateurs.

AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société loue deux magasins de détail qui appartiennent à des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société. Pour l'exercice 2015, la charge locative aux termes de ces contrats de location totalisait 223 \$ (204 \$ pour l'exercice 2014).

La société a engagé des honoraires de 384 \$ au cours de l'exercice 2015 (560 \$ pour l'exercice 2014) liés à des conseils juridiques généraux et à d'autres services-conseils auprès de cabinets de services professionnels auxquels sont associés des administrateurs externes de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société jouit d'un haut niveau de liquidité en raison des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qu'elle détient ainsi que de ses titres négociables. La société a recours à ses liquidités pour financer la construction et les rénovations continues de magasins de même que ses besoins en fonds de roulement. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme. Les titres négociables consistent surtout en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes. Le portefeuille de placements de la société est exposé à la volatilité des marchés boursiers.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE LIÉE AUX ESTIMATIONS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures, des taux de mortalité et des augmentations de prestations futures. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

CARTES-CADEAUX, POINTS ET PRIMES DE FIDÉLISATION

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. La société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas encaissées en se fondant sur les modalités des cartes-cadeaux et les tendances d'encaissement passées. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que composante distincte des produits et sont différés à la date de la vente initiale. Les produits sont comptabilisés une fois que les points et les primes de fidélisation sont utilisés et que la société a rempli son obligation. Le montant des produits différés est évalué en fonction de la juste valeur des points et des primes de fidélisation accordés et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé.

STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. À cette fin, la société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises vendues en deçà de leur coût.

PERTE DE VALEUR SUR DES ACTIFS

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2015**IFRIC 21, DROITS OU TAXES**

En mai 2013, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui est une interprétation de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 précise que le fait générateur d'obligation qui donne lieu à un passif visant à payer un droit ou une taxe constitue l'activité décrite dans les lois applicables entraînant le paiement du droit ou de la taxe. La société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de l'exercice clos le 31 janvier 2015. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 janvier 2015, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Les nouvelles normes et normes et interprétations modifiées suivantes sont actuellement à l'étude :

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale de l'IFRS 9 [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) établit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. Aux termes de cette norme, les actifs financiers sont classés et évalués suivant le modèle d'entreprise selon lequel ils sont détenus et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme établit des modifications supplémentaires en lien avec les passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en ajoutant un nouveau modèle de « perte sur créances attendue » qui permettra de calculer la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) établit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture qui uniformise davantage la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne change pas fondamentalement la nature des relations de couverture ni les exigences quant à l'évaluation et à la comptabilisation de l'inefficacité. En revanche, elle prévoit un plus grand nombre de stratégies de couverture pour la gestion des risques admissibles à la comptabilité de couverture et elle préconise un jugement accru en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 devra obligatoirement être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas obligatoire et n'est autorisé que si l'information est disponible, sans recours à l'information rétrospective.

La société prévoit adopter de façon anticipée l'IFRS 9 pour son exercice ouvert le 1^{er} février 2015. L'adoption de l'IFRS 9 ne devrait pas modifier l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers ni n'entraîner de changements à l'admissibilité à la comptabilité de couverture et à la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture efficaces à la date de transition. La société procède en outre à l'examen de ses principales méthodes comptables à l'égard de ses instruments financiers, de ses instruments financiers dérivés et de ses relations de couverture afin de les harmoniser à l'IFRS 9.

IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (l'« IFRS 15 »). Cette norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de comptabilisation des produits, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle comprend une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. De nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugements ont été présentés, ce qui peut avoir des répercussions sur le montant comptabilisé et/ou la date de comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels sont visés par d'autres IFRS. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant autorisée.

La société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

PROGRAMME DE DIVULGATION: MODIFICATIONS À L'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son programme majeur d'amélioration de la présentation et de la divulgation dans les rapports financiers (le « programme de divulgation »). Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES AUX IFRS DES CYCLES (2010–2012) ET (2011–2013)

Le 12 décembre 2013, l'IASB a apporté des modifications de portée limitée à un total de neuf normes dans le cadre de son processus annuel d'amélioration. La plupart des modifications s'appliqueront de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information importante liée à la société est recueillie et communiquée en temps opportun à la haute direction, y compris au président du conseil et chef de la direction et au chef des finances, de manière à ce que des décisions éclairées puissent être prises en temps opportun en ce qui concerne son obligation d'informer le public.

Au cours de l'exercice 2015, la société a mis en place une composante importante du champ de travail financier du programme SCORE afin de fournir de l'information de nature financière et autre améliorée qui appuiera ses plans stratégiques et ses activités. L'implémentation de ce changement a eu une incidence sur les contrôles de communication de l'information et les contrôles internes sur l'information financière. L'évaluation des changements apportés à la conception des contrôles de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière a permis de conclure à l'assurance raisonnable que l'information importante et réglementaire à fournir par la société était recueillie et communiquée de manière adéquate et que l'information financière est fiable et conforme aux IFRS. Les nouveaux contrôles ou les contrôles liés aux changements mis en place, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière, ont été mis à l'essai et évalués avant la clôture de l'exercice 2015 de la société.

Aucune autre modification n'a été apportée aux contrôles et procédures de communication de l'information ni aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours de l'exercice 2015, qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur la divulgation d'information requise et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

L'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la société a été évaluée au 31 janvier 2015. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication, au sens du *Règlement 52-109*, étaient conçus de manière adéquate et fonctionnaient efficacement en date du 31 janvier 2015.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés conformément aux IFRS. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la société.

L'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière a été évaluée au 31 janvier 2015. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, au sens du *Règlement 52-109*, était conçu de manière adéquate et fonctionnait efficacement.

Les évaluations ont été effectuées conformément au modèle et aux critères énoncés dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») 2013, un modèle de contrôle reconnu, et aux exigences du *Règlement 52-109* sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures.

Outre la mise en œuvre du champ de travail financier du projet SCORE décrit précédemment, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de l'exercice 2015, qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

PERSPECTIVES

L'environnement dans le secteur du détail reste très compétitif alors que l'entrée sur le marché canadien de nouveaux détaillants intensifie la pression concurrentielle. Par ailleurs, les consommateurs disposent désormais de plusieurs options pour satisfaire leurs besoins de magasinage, comme les magasins traditionnels ou le commerce électronique. Le recul continu du dollar canadien par rapport au dollar américain a contribué à réduire le magasinage transfrontalier, mais, en même temps, il a accru le coût des intrants pour les détaillants au Canada. La société tient compte de ces facteurs ainsi que des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs et de la conjoncture économique lorsqu'elle établit ses stratégies d'approvisionnement en marchandises et d'établissement des prix.

La société a apporté d'importants changements à l'image de ses différentes bannières, lesquels ont donné lieu à une réaction positive de la clientèle tout au long de leur implantation. La décision de la société de fermer les magasins de la bannière Smart Set témoigne de son engagement à améliorer la rentabilité et à déployer des efforts dans des secteurs où elle occupe une position dominante sur le marché. La société a investi des sommes importantes dans les technologies de l'information et dans les systèmes de manutention, tout en réduisant considérablement les dépenses d'investissement en immobilisations liées aux magasins. En outre, les mesures de réduction des coûts et d'amélioration des processus ont commencé à donner des résultats. Parallèlement, la société mettra à profit ses technologies grâce à des systèmes et processus améliorés dans le cadre du projet SCORE tout en poursuivant la mise en place de mesures d'amélioration additionnelles des processus.

Le bureau de Hong Kong se spécialise dans la recherche de vêtements à la mode, de haute qualité et à prix abordables pour toutes les bannières. Un examen complet de la stratégie d'approvisionnement mondiale de la société et de sa mise en application a été entrepris dans le but de réduire le temps nécessaire pour introduire les produits dans le marché.

La société jouit d'un excellent bilan ainsi que de liquidités et d'une capacité d'emprunt de premier ordre qui lui permettent d'agir lorsque des occasions se présentent, à tous les égards, notamment en ce qui concerne le marchandisage, l'acquisition ou la construction de magasins, le remplacement ou la mise à niveau de systèmes ou, encore, l'expansion par voie d'acquisitions. La société croit à la force de son personnel et s'est engagée à continuer d'investir dans la formation à tous les niveaux.

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints et de toute l'information figurant dans le présent rapport annuel, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration de Reitmans (Canada) Limitée, incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

La direction de la société a établi et maintient un système de contrôle comptable interne. La direction est d'avis que ce système est conçu de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des documents financiers aux fins de la préparation des états financiers consolidés et à la protection et à la comptabilisation adéquates des actifs de la société.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers consolidés dans le présent rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit, dont tous les membres sont des administrateurs externes. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société et recommande au conseil d'administration de les approuver. Les auditeurs nommés par les actionnaires ont librement accès au comité d'audit et peuvent rencontrer ses membres en présence ou en l'absence de la direction.

Les auditeurs désignés par les actionnaires, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont examiné les états financiers consolidés et ont produit un rapport, présenté ci-après, portant sur ces états.

(signé)

Jeremy H. Reitman
Président du conseil
et chef de la direction

Le 1^{er} avril 2015

(signé)

Eric Williams, CPA, CA
Vice-président – Finance
et chef des finances

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Reitmans (Canada) Limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 31 janvier 2015 et au 1^{er} février 2014, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Reitmans (Canada) Limitée au 31 janvier 2015 et au 1^{er} février 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé)

Montréal, Canada

Le 1^{er} avril 2015

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122264

KPMG S.F.L./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative («KPMG International»), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG S.F.L./S.E.N.C.R.L.

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2015 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	2015	2014
Ventes	939 376 \$	960 397 \$
Coût des biens vendus (note 7)	372 033	365 458
Marge brute	567 343	594 939
Frais de vente et de distribution	507 244	544 448
Charges administratives	47 603	47 385
Résultat des activités d'exploitation	12 496	3 106
Autres produits (note 19)	–	6 054
Produits financiers (note 19)	8 112	7 725
Charges financières (note 19)	3 081	3 443
Bénéfice avant impôt sur le résultat	17 527	13 442
Charge d'impôt sur le résultat (note 11)	4 112	2 654
Bénéfice net	13 415 \$	10 788 \$
Bénéfice par action (note 20)		
De base	0,21 \$	0,17 \$
Dilué	0,21	0,17

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

28

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2015 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2015	2014
Bénéfice net	13 415 \$	10 788 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui sont reclassés ou qui sont susceptibles d'être reclassés dans le bénéfice net		
Reclassement dans le bénéfice net des (profits) pertes réalisé(e)s sur des actifs financiers disponibles à la vente (après impôt de 639 \$; 31 \$ en 2014) (note 19)	(4 181)	217
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (après impôt de 557 \$; 592 \$ en 2014)	(3 637)	(3 896)
Reclassement dans le bénéfice net de la perte de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente (après impôt de 127 \$; 358 \$ en 2014) (note 19)	831	2 341
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 177 \$; néant en 2014)	6 026	–
Écarts de conversion (note 16)	(754)	29
	(1 715)	(1 309)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le bénéfice net		
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des régimes à prestations définies (après impôt de 692 \$; 124 \$ en 2014) (note 15)	(1 917)	373
Total des autres éléments du résultat global	(3 632)	(936)
Résultat global total	9 783 \$	9 852 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

BILANS CONSOLIDÉS

AU 31 JANVIER 2015 ET AU 1^{ER} FÉVRIER 2014
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2015	2014
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	139 913 \$	122 355 \$
Titres négociables (note 6)	57 364	55 062
Clients et autres débiteurs	4 599	6 422
Actif financier dérivé (note 6)	20 635	11 775
Impôt sur le résultat recouvrable	1 977	5 656
Stocks (note 7)	106 440	109 601
Charges payées d'avance	12 148	12 512
Total des actifs courants	343 076	323 383
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations corporelles (note 8)	152 349	178 341
Immobilisations incorporelles (note 9)	20 077	17 211
Goodwill (note 10)	42 426	42 426
Impôt sur le résultat différé (note 11)	26 463	28 578
Total des actifs non courants	241 315	266 556
TOTAL DES ACTIFS	584 391 \$	589 939 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 12)	91 719 \$	90 734 \$
Passif financier dérivé (note 6)	96	3 065
Produits différés (note 13)	21 073	19 998
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	1 780	1 672
Total des passifs courants	114 668	115 469
PASSIFS NON COURANTS		
Autres créditeurs (note 12)	9 903	11 842
Crédits différés au titre des contrats de location	13 178	15 607
Dette à long terme (note 14)	3 551	5 331
Passif au titre des retraites (note 15)	21 968	18 259
Total des passifs non courants	48 600	51 039
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 16)	39 227	39 227
Surplus d'apport	8 014	7 188
Résultats non distribués	368 241	369 660
Cumul des autres éléments du résultat global (note 16)	5 641	7 356
Total des capitaux propres	421 123	423 431
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	584 391 \$	589 939 \$

Engagements (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil,

(signé)

Jeremy H. Reitman, administrateur

(signé)

John J. Swidler, administrateur

**REITMANS
(CANADA)
LIMITÉE**

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2015 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	CAPITAL SOCIAL	SURPLUS D'APPORT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Solde au 2 février 2014		39 227 \$	7 188 \$	369 660 \$	7 356 \$	423 431 \$
Résultat global total pour l'exercice						
Bénéfice net		—	—	13 415	—	13 415
Total des autres éléments du résultat global		—	—	(1 917)	(1 715)	(3 632)
Résultat global total pour l'exercice		—	—	11 498	(1 715)	9 783
Apports des propriétaires de la société et distributions versées à ceux-ci						
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	—	826	—	—	826
Dividendes	16	—	—	(12 917)	—	(12 917)
Total des apports des propriétaires de la société et des distributions versées à ceux-ci		—	826	(12 917)	—	(12 091)
Solde au 31 janvier 2015		39 227 \$	8 014 \$	368 241 \$	5 641 \$	421 123 \$
Solde au 3 février 2013		39 227 \$	6 521 \$	400 480 \$	8 665 \$	454 893 \$
Résultat global total pour l'exercice						
Bénéfice net		—	—	10 788	—	10 788
Total des autres éléments du résultat global		—	—	373	(1 309)	(936)
Résultat global total pour l'exercice		—	—	11 161	(1 309)	9 852
Apports des propriétaires de la société et distributions versées à ceux-ci						
Charge de rémunération fondée sur des actions	17	—	667	—	—	667
Dividendes	16	—	—	(41 981)	—	(41 981)
Total des apports des propriétaires de la société et des distributions versées à ceux-ci		—	667	(41 981)	—	(41 314)
Solde au 1 ^{er} février 2014		39 227 \$	7 188 \$	369 660 \$	7 356 \$	423 431 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 JANVIER 2015 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 415 \$	10 788 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	54 038	63 724
Charge de rémunération fondée sur des actions	826	667
Amortissement des crédits différés au titre des contrats de location	(3 935)	(4 517)
Crédits différés au titre des contrats de location	1 506	3 319
Cotisations à un régime de retraite	(875)	(960)
Charge de retraite	1 975	2 157
Autres produits	–	(6 054)
(Gain) perte réalisé(e) à la vente de titres négociables	(4 820)	248
Perte de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente	958	2 699
Variation nette de la juste valeur des dérivés	(3 625)	(8 428)
Profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2 120)	(1 604)
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	(2 898)	(3 358)
Intérêts payés	(394)	(496)
Intérêts reçus	904	594
Dividendes reçus	2 473	3 355
Charge d'impôt sur le résultat	4 112	2 654
	61 540	64 788
Variations dans ce qui suit :		
Clients et autres débiteurs	713	(533)
Stocks	3 161	(15 945)
Charges payées d'avance	364	13 432
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 007)	20 929
Produits différés	1 075	3 701
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	63 846	86 372
Impôts sur le résultat reçus	6 009	650
Impôts sur le résultat payés	(4 743)	(2 306)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	65 112	84 716
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats de titres négociables	(39 904)	(420)
Produit tiré de la vente de titres négociables	33 408	12 500
Produit tiré de la vente de marques de commerce	1 025	4 329
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	(28 960)	(34 524)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	101	–
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(34 330)	(18 115)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes payés	(12 917)	(41 981)
Remboursements sur la dette à long terme	(1 672)	(1 570)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(14 589)	(43 551)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE	1 365	1 679
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	17 558	24 729
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	122 355	97 626
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	139 913 \$	122 355 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 26)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LE
31 JANVIER 2015 ET LE 1^{ER} FÉVRIER 2014
(TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS
EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS,
SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

1 ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

2 RÈGLES DE PRÉSENTATION

A) EXERCICE

La date de clôture des exercices de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2015 et à 2014 correspond respectivement aux exercices clos le 31 janvier 2015 et 1^{er} février 2014.

B) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de l'exercice à l'étude.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2015.

C) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- passif au titre des retraites comptabilisé comme la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs du régime;
- instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

D) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

E) ESTIMATIONS, JUGEMENT ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

I) RÉGIMES DE RETRAITE

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures, des taux de mortalité et des augmentations de prestations futures. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

II) CARTES-CADEAUX, POINTS ET PRIMES DE FIDÉLISATION

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. La société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas encaissées en se fondant sur les modalités des cartes-cadeaux et les tendances d'encaissement passées. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que composante distincte des produits et sont différés à la date de la vente initiale. Les produits sont comptabilisés une fois que les points et les primes de fidélisation sont utilisés et que la société a rempli son obligation. Le montant des produits différés est évalué en fonction de la juste valeur des points et des primes de fidélisation accordés et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé.

III) STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. À cette fin, la société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises vendues au rabais en deçà de leur coût.

IV) PERTE DE VALEUR SUR DES ACTIFS

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

JUGEMENTS POSÉS RELATIVEMENT AUX MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

I) INSTRUMENTS FINANCIERS

La société ne comptabilise pas distinctement les dérivés liés au change intégrés libellés en dollars américains dans ses contrats d'achat de marchandises conclus auprès de fournisseurs en Chine puisqu'elle a déterminé que le dollar américain était couramment utilisé dans l'économie de ce pays.

3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

IFRIC 21, DROITS OU TAXES

En mai 2013, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, qui est une interprétation de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IFRIC 21 précise que le fait générateur d'obligation qui donne lieu à un passif visant à payer un droit ou une taxe constitue l'activité décrite dans les lois applicables entraînant le paiement du droit ou de la taxe. La société a appliqué cette norme de manière rétrospective au premier trimestre de l'exercice clos le 31 janvier 2015. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

B) MODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

C) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du bénéfice net.

D) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

E) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés dans les catégories qui suivent en fonction du but dans lequel ils ont été acquis.

I) ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé en tant qu'actif détenu aux fins de transaction ou s'il est désigné à ce titre lors de la comptabilisation initiale. Les dérivés sont également classés en tant qu'actifs détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés en tant que couvertures. Lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et tous les profits et pertes sont comptabilisés dans le bénéfice net au cours de la période pendant laquelle ils surviennent. Les actifs de cette catégorie sont classés en tant qu'actifs courants si leur règlement est attendu dans les 12 mois; autrement, ils sont classés en tant qu'actifs non courants. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf aux termes de l'exception à usage unique. Certains dérivés intégrés dans d'autres contrats doivent également être évalués à la juste valeur. Toutes les variations de la juste valeur des dérivés sont inscrites au bénéfice net, sauf si des critères de couverture précis sont respectés.

II) ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Un actif financier est classé comme détenu jusqu'à son échéance si la société a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction des pertes de valeur. À l'heure actuelle, la société n'a pas d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance.

III) PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, le cas échéant. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction des pertes de valeur. À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant que prêts et créances.

IV) ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé dans les autres éléments du résultat global est transféré dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société classe ses titres négociables en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou que la société transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels sur l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

PASSIFS FINANCIERS

I) PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le bénéfice net. À l'heure actuelle, la société n'a pas de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

II) AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs de même que la dette à long terme en tant qu'autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si et seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET RELATIONS DE COUVERTURE

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront « très efficaces » pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée et si l'efficacité réelle de chaque couverture se situe dans une fourchette de 80 à 125 %. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, au final, affecter le bénéfice net.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessus.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le bénéfice net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le bénéfice net dans le même poste du compte consolidé du résultat net et de l'état consolidé du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si sa désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le bénéfice net. Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré dans le bénéfice net de la même période que l'élément couvert qui influe sur le bénéfice net.

AUTRES DÉRIVÉS

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'est pas désigné dans une relation de couverture admissible, toutes les variations de sa juste valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice net. Les variations de la juste valeur des contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comprises dans le coût des biens vendus. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins de négociation ni de spéculation.

G) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, soit le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Bâtiments	de 10 à 50 ans
Agencements et matériel	de 3 à 20 ans
Améliorations d'aménagements	de 6,7 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le bénéfice net.

H) GOODWILL

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

I) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les marques de commerce acquises et une évaluation de leur durée de vie utile est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

La durée d'utilité estimée pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante :

Logiciel	de 3 à 5 ans
----------	--------------

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective. Les marques de commerce sont considérées comme ayant des durées d'utilité indéterminées.

J) ACTIFS LOUÉS

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement, selon la substance de la transaction au commencement du contrat. Le classement est réévalué si les modalités du contrat de location sont modifiées.

Les contrats de location aux termes desquels la société n'assume pas une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. La société exerce ses activités dans des locaux loués aux termes de contrats de location assortis de conditions diverses, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location comporte une clause d'indexation du loyer minimal fixe et prédéterminée, la société comptabilise les charges locatives connexes sur une base linéaire et, par conséquent, constate en tant que loyer différé l'écart entre la charge locative comptabilisée et les montants à payer aux termes d'un contrat de location; le loyer différé est inclus au bilan dans les fournisseurs et autres créditeurs. Les loyers éventuels (calculés sur la base des ventes) sont inscrits dans le bénéfice net pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les réductions données aux locataires sont constatées à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amorties comme une réduction des frais de location sur la durée des contrats de location connexes.

K) STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé d'après une moyenne établie, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

L) DÉPRÉCIATION

I) ACTIFS NON FINANCIERS

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le bénéfice net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

II) ACTIFS FINANCIERS

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un titre de capitaux propres en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les pertes de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant dans le bénéfice net les pertes cumulées au cumul des autres éléments du résultat global. Le montant de la perte cumulée reclassé depuis le cumul des autres éléments du résultat global est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le bénéfice net.

Tout recouvrement ultérieur de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente ayant subi une perte de valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

M) AVANTAGES DU PERSONNEL

I) RÉGIMES DE RETRAITE

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « RCRCD »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants au Régime pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le bénéfice net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis ultérieurement reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au Régime au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) alors net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le bénéfice net pour les périodes au cours desquelles elles sont survenues.

II) AVANTAGES À COURT TERME

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

III) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Certains membres du personnel reçoivent une partie de leur rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions qui sont comptabilisés comme charge au titre des avantages du personnel, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport dans les capitaux propres, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La société comptabilise la rémunération fondée sur des actions à l'aide de la méthode de la juste valeur. La charge de rémunération est évaluée à la juste valeur à la date d'attribution et la juste valeur de chaque droit est comptabilisée sur sa période d'acquisition des droits respective, qui est généralement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies.

N) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

O) PRODUITS

Les produits tirés de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque le client achète et prend livraison de la marchandise. Les ventes sont constatées après déduction des retours et des retours possibles estimés et excluent les taxes de vente.

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produit différé et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. La société produit une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle a des raisons de croire qu'elles ne seront pas utilisées en se fondant sur les modalités des cartes-cadeaux et les tendances d'encaissement passées.

Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés dans les produits différés à la date de la vente initiale. Les produits sont comptabilisés une fois que les points et les primes de fidélisation sont utilisés et que la société a rempli son obligation. Le montant des produits différés est évalué en fonction de la juste valeur des points et des primes de fidélisation accordés et tient compte du pourcentage d'utilisation estimé.

P) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits réalisés à la vente de titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes réalisées à la vente de titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net. Les variations de la juste valeur des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et qui étaient auparavant présentés en tant que produits financiers ou charges financières ont été reclassées dans le coût des biens vendus.

Q) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le bénéfice net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés au bilan consolidé aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

R) BÉNÉFICE PAR ACTION

La société présente le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour ses actions.

Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le bénéfice dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période de présentation de l'information financière.

S) CAPITAL SOCIAL

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de ces actions et options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

T) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 janvier 2015, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées suivantes sont actuellement à l'étude :

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale de l'IFRS 9 [l'« IFRS 9 (2014) »]. L'IFRS 9 (2014) établit de nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. Aux termes de cette norme, les actifs financiers sont classés et évalués suivant le modèle d'entreprise selon lequel ils sont détenus et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme établit des modifications supplémentaires en lien avec les passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en ajoutant un nouveau modèle de « perte sur créances attendue » qui permettra de calculer la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) établit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture qui uniformise davantage la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne change pas fondamentalement la nature des relations de couverture ni les exigences quant à l'évaluation et la comptabilisation de l'inefficacité. En revanche, elle prévoit un plus grand nombre de stratégies de couverture pour la gestion des risques admissibles à la comptabilité de couverture et elle préconise un jugement accru en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été élaborées aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 devra obligatoirement être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est autorisée. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas obligatoire et n'est autorisé que si l'information est disponible, sans recours à l'information rétrospective.

La société prévoit adopter de façon anticipée l'IFRS 9 pour son exercice ouvert le 1^{er} février 2015. L'adoption de l'IFRS 9 ne devrait pas modifier l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers ni n'entraîner de changements à l'admissibilité à la comptabilité de couverture et à la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture efficaces à la date de transition. La société procède en outre à l'examen de ses principales méthodes comptables à l'égard de ses instruments financiers, de ses instruments financiers dérivés et de ses relations de couverture afin de les harmoniser à l'IFRS 9.

IFRS 15, PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (l'« IFRS 15 »). Cette norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de comptabilisation des produits, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle comprend une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. De nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugements ont été présentés, ce qui peut avoir des répercussions sur le montant comptabilisé et (ou) la date de comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels sont visés par d'autres IFRS. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, l'adoption anticipée étant autorisée.

La société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

PROGRAMME DE DIVULGATION : MODIFICATIONS À L'IAS 1

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son programme majeur d'amélioration de la présentation et de la divulgation dans les rapports financiers (le « programme de divulgation »). Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES AUX IFRS DES CYCLES (2010–2012) ET (2011–2013)

Le 12 décembre 2013, l'IASB a apporté des modifications de portée limitée à un total de neuf normes dans le cadre de son processus annuel d'amélioration. La plupart des modifications s'appliqueront de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

A) ACTIFS FINANCIERS

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente de la société est déterminée par référence à leur cours acheteur dans des marchés actifs à la date de clôture; ces données sont considérées comme des données de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

B) PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La juste valeur de la dette à long terme de la société portant intérêt à taux fixe, laquelle est établie aux fins des informations à fournir, est calculée selon la valeur actualisée des versements futurs de principal et d'intérêts, actualisés aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché disponible pour la société pour des titres de créance identiques ou semblables comportant une durée résiduelle identique. Ces données sont considérées comme des données de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

C) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Fonds en caisse et fonds bancaires	106 917 \$	19 224 \$
Dépôts à court terme portant intérêt à 0,8 % (0,9 % au 1 ^{er} février 2014)	32 996	103 131
	139 913 \$	122 355 \$

6 INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT COMPTABLE ET JUSTES VALEURS

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	31 JANVIER 2015							
	VALEUR COMPTABLE				JUSTE VALEUR			
	JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE	DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	TOTAL
Actifs financiers évalués à la juste valeur								
Actif financier dérivé	12 191 \$	8 444 \$	– \$	– \$	20 635 \$	– \$	20 635 \$	20 635 \$
Titres négociables	– \$	– \$	57 364 \$	– \$	57 364 \$	57 364 \$	– \$	57 364 \$
Passifs financiers évalués à la juste valeur								
Passif financier dérivé	(2) \$	(94) \$	– \$	– \$	(96) \$	– \$	(96) \$	(96) \$
Passifs financiers non évalués à la juste valeur								
Dette à long terme	– \$	– \$	– \$	(5 331) \$	(5 331) \$	– \$	(5 621) \$	(5 621) \$

1 ^{ER} FÉVRIER 2014						
VALEUR COMPTABLE				JUSTE VALEUR		
JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	TOTAL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	TOTAL

**Actifs financiers évalués à la
juste valeur**

Actif financier dérivé	11 775 \$	— \$	— \$	11 775 \$	— \$	11 775 \$	11 775 \$
Titres négociables	— \$	55 062 \$	— \$	55 062 \$	55 062 \$	— \$	55 062 \$

**Passifs financiers évalués à la
juste valeur**

Passif financier dérivé	(3 065) \$	— \$	— \$	(3 065) \$	— \$	(3 065) \$	(3 065) \$
-------------------------	------------	------	------	------------	------	------------	------------

**Passifs financiers non évalués à la
juste valeur**

Dette à long terme	— \$	— \$	(7 003) \$	(7 003) \$	— \$	(7 462) \$	(7 462) \$
--------------------	------	------	------------	------------	------	------------	------------

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 31 janvier 2015 et le 1^{er} février 2014.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, la société a effectué auprès de sa banque des transactions aux termes desquelles elle a conclu des contrats à terme, fait l'acquisition d'options d'achat et vendu des options de vente, toutes en dollars américains. Ces contrats de change se prolongent sur une période d'au plus 12 mois. Les options d'achat acquises et les options de vente vendues échéant à la même date ont le même prix d'exercice.

Les contrats de change en cours pour les exercices clos le 31 janvier 2015 et le 1^{er} février 2014 se détaillent comme suit :

31 JANVIER 2015				
PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET

**Contrats de change désignés
comme couvertures des flux de trésorerie**

Contrats à terme	1,183 \$	69 500 \$	6 292 \$	— \$	6 292 \$
Options d'achat acquises	1,188 \$	23 000 \$	2 152	—	2 152
Options de vente vendues	1,188 \$	11 500 \$	—	(94)	(94)

**Contrats de change classés à la juste valeur
par le biais du résultat net ¹**

Options d'achat acquises	1,081 \$	64 000 \$	12 191	—	12 191
Options de vente vendues	1,081 \$	128 000 \$	—	(2)	(2)
			20 635 \$	(96) \$	20 539 \$

1 ^{ER} FÉVRIER 2014				
PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET

**Contrats de change classés à la juste valeur
par le biais du résultat net ¹**

Options d'achat acquises	1,070 \$	212 000 \$	11 775 \$	— \$	11 775 \$
Options de vente vendues	1,070 \$	364 000 \$	—	(3 065)	(3 065)
			11 775 \$	(3 065) \$	8 710 \$

¹ Détenus en tant que couverture économique.

7 STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 363 350 \$ (354 547 \$ au 1^{er} février 2014). De plus, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 8 683 \$ (10 911 \$ au 1^{er} février 2014) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Le coût des biens vendus pour l'exercice clos le 31 janvier 2015 comprend un montant de 10 921 \$ au titre des profits réalisés et latents relativement aux contrats de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture (12 455 \$ au 1^{er} février 2014).

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS	BÂTIMENTS	AGENCEMENTS ET MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS D'AMÉNAGEMENTS	TOTAL
Prix coûtant					
Solde au 3 février 2013	5 860 \$	53 149 \$	166 756 \$	189 730 \$	415 495 \$
Entrées	—	267	16 659	14 512	31 438
Sorties	—	(4 818)	(35 819)	(39 702)	(80 339)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	166	—	166
Solde au 1 ^{er} février 2014	5 860 \$	48 598 \$	147 762 \$	164 540 \$	366 760 \$
Solde au 2 février 2014	5 860 \$	48 598 \$	147 762 \$	164 540 \$	366 760 \$
Entrées	—	58	13 029	10 933	24 020
Sorties	—	(3 023)	(29 718)	(35 285)	(68 026)
Solde au 31 janvier 2015	5 860 \$	45 633 \$	131 073 \$	140 188 \$	322 754 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 3 février 2013	— \$	22 467 \$	85 936 \$	101 961 \$	210 364 \$
Amortissement	—	2 459	24 026	24 691	51 176
Perte de valeur	—	—	1 378	6 583	7 961
Reprise d'une perte de valeur	—	—	—	(775)	(775)
Sorties	—	(4 818)	(35 819)	(39 702)	(80 339)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	32	—	32
Solde au 1 ^{er} février 2014	— \$	20 108 \$	75 553 \$	92 758 \$	188 419 \$
Solde au 2 février 2014	— \$	20 108 \$	75 553 \$	92 758 \$	188 419 \$
Amortissement	—	2 011	20 871	19 528	42 410
Perte de valeur	—	—	1 849	6 427	8 276
Reprise d'une perte de valeur	—	—	(574)	(201)	(775)
Sorties	—	(3 023)	(29 689)	(35 213)	(67 925)
Solde au 31 janvier 2015	— \$	19 096 \$	68 010 \$	83 299 \$	170 405 \$
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} février 2014	5 860 \$	28 490 \$	72 209 \$	71 782 \$	178 341 \$
Au 31 janvier 2015	5 860 \$	26 537 \$	63 063 \$	56 889 \$	152 349 \$

Au cours de l'exercice, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines immobilisations corporelles pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable et elle a comptabilisé une perte de valeur de 8 276 \$ (7 961 \$ au 1^{er} février 2014). La dépréciation liée aux immobilisations corporelles s'explique par une baisse de rentabilité des magasins de vente au détail, pris isolément (« unités génératrices de trésorerie »). Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 11 % (13 % au 1^{er} février 2014). Au cours de l'exercice, une tranche de 775 \$ des pertes de valeur avait été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT (775 \$ au 1^{er} février 2014).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur nettes pour l'exercice sont comptabilisées aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 48 515 \$ (56 697 \$ au 1^{er} février 2014) et de charges administratives d'un montant de 1 396 \$ (1 665 \$ au 1^{er} février 2014).

Les immobilisations corporelles comportent un montant non amorti de 2 055 \$ (1 802 \$ au 1^{er} février 2014); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	LOGICIELS	MARQUES DE COMMERCE	TOTAL
Prix coûtant			
Solde au 3 février 2013	28 916 \$	499 \$	29 415 \$
Entrées	3 351	—	3 351
Sorties	(7 425)	—	(7 425)
Incidences des fluctuations de taux de change	1	—	1
Solde au 1 ^{er} février 2014	24 843 \$	499 \$	25 342 \$
Solde au 2 février 2014	24 843 \$	499 \$	25 342 \$
Entrées	6 993	—	6 993
Sorties	(3 575)	—	(3 575)
Solde au 31 janvier 2015	28 261 \$	499 \$	28 760 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur			
Solde au 3 février 2013	10 191 \$	— \$	10 191 \$
Amortissement	4 738	—	4 738
Perte de valeur	125	499	624
Sorties	(7 425)	—	(7 425)
Incidences des fluctuations de taux de change	3	—	3
Solde au 1 ^{er} février 2014	7 632 \$	499 \$	8 131 \$
Solde au 2 février 2014	7 632 \$	499 \$	8 131 \$
Amortissement	3 999	—	3 999
Perte de valeur	128	—	128
Sorties	(3 575)	—	(3 575)
Solde au 31 janvier 2015	8 184 \$	499 \$	8 683 \$
Valeurs comptables nettes			
Au 1 ^{er} février 2014	17 211 \$	— \$	17 211 \$
Au 31 janvier 2015	20 077 \$	— \$	20 077 \$

Au cours de l'exercice, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines immobilisations incorporelles pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable et elle a comptabilisé une perte de valeur de 128 \$ (624 \$ au 1^{er} février 2014). Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la dépréciation liée aux immobilisations incorporelles est attribuable à la cessation des activités d'une bannière alors que pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014, elle s'expliquait essentiellement par l'abandon des espaces-boutiques Thyme Maternité aux États-Unis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 3 466 \$ (4 433 \$ au 1^{er} février 2014) et de charges administratives de 661 \$ (929 \$ au 1^{er} février 2014).

Les logiciels comportent un montant non amorti de 7 247 \$ (8 892 \$ au 1^{er} février 2014); l'amortissement commencera lors de la mise en service des logiciels.

10 GOODWILL

Le goodwill acquis par suite de regroupements d'entreprises a été affecté aux groupes d'UGT, soit les bannières Addition Elle et Thyme Maternité, en fonction des avantages futurs attendus. La valeur comptable du goodwill au 31 janvier 2015 et au 1^{er} février 2014 a été répartie comme suit: 38 183 \$ à Addition Elle et 4 243 \$ à Thyme Maternité.

Pour déterminer si le goodwill a subi une perte de valeur, la valeur comptable des groupes d'UGT (y compris le goodwill) est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable des groupes d'UGT se fonde sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La société a procédé au test de dépréciation annuel du goodwill en date du 31 janvier 2015 et du 1^{er} février 2014. La valeur recouvrable estimée des UGT des bannières Addition Elle et Thyme Maternité au 31 janvier 2015 a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie (en fonction de la valeur d'utilité au 1^{er} février 2014) et elle était supérieure à la valeur comptable des groupes d'UGT. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été identifiée. Aucune variation éventuelle raisonnable des hypothèses ne ferait en sorte que la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Au 31 janvier 2015, la juste valeur diminuée de coûts de sortie des UGT des bannières Addition Elle et Thyme Maternité a été déterminée en fonction d'un multiple du bénéfice du marché qui a été appliqué au bénéfice normalisé des UGT des bannières Addition Elle et Thyme Maternité. Le multiple du bénéfice du marché a été établi d'après des sources externes de sociétés comparables exerçant leurs activités dans des secteurs semblables. Le bénéfice normalisé a été déterminé selon l'évaluation faite par la direction des tendances du marché compte tenu de données historiques provenant de sources internes et externes. Ces hypothèses sont considérées comme appartenant au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Au 1^{er} février 2014, la valeur d'utilité des UGT des bannières Addition Elle et Thyme Maternité a été déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des UGT respectives. Les hypothèses clés de la direction à l'égard des projections des flux de trésorerie étaient fondées sur les plus récents résultats d'exploitation annualisés et les projections budgétaires les plus récentes pour l'exercice à venir et prennent en compte une série de flux de trésorerie à perpétuité ayant un taux de croissance nul. Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés à l'aide d'un taux avant impôt de 12,5 % pour les UGT des bannières Addition Elle et Thyme Maternité. Le taux d'actualisation représente le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») pour des sociétés comparables exerçant leurs activités dans des secteurs similaires, fondé sur des informations publiées. Le CMPC est une estimation du taux global de rendement d'un investissement tant pour les détenteurs de titres d'emprunt que pour les détenteurs de capitaux propres, et il sert à établir le taux d'actualisation approprié. La détermination du CMPC nécessite une analyse distincte du coût des capitaux propres et de la dette, et elle tient compte d'une prime de risque basée sur une évaluation des risques liés aux flux de trésorerie prévus pour l'UGT. Le taux avant impôt servant à l'actualisation des flux de trésorerie est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

11 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants:

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt sur le résultat de l'exercice considéré	2 439 \$	4 708 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(26)	1
Charge d'impôt exigible	2 413 \$	4 709 \$
Charge d'impôt différée		
Charge (recouvrement) d'impôt différé, avant l'ajustement	1 699	(1 955)
Variations des taux d'impôt	–	(100)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	1 699	(2 055)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	4 112 \$	2 654 \$

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	31 JANVIER 2015			1 ^{ER} FÉVRIER 2014		
	AVANT IMPÔT	RECOURVEMENT (CHARGE) D'IMPÔT	APRÈS IMPÔT	AVANT IMPÔT	RECOURVEMENT (CHARGE) D'IMPÔT	APRÈS IMPÔT
Couvertures de flux de trésorerie	8 203 \$	(2 177) \$	6 026 \$	– \$	– \$	– \$
Actifs financiers disponibles à la vente	(8 056)	1 069	(6 987)	(1 541)	203	(1 338)
(Pertes) gains actuariel(le)s au titre des régimes à prestations définies	(2 609)	692	(1 917)	497	(124)	373
	(2 462) \$	(416) \$	(2 878) \$	(1 044) \$	79 \$	(965) \$

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	31 JANVIER 2015		1 ^{ER} FÉVRIER 2014	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	17 527 \$		13 442 \$	
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	4 651	26,54 %	3 631	27,01 %
Variations des taux d'impôt	–	0,00 %	(100)	(0,74) %
Charges non déductibles et autres ajustements	115	0,66 %	24	0,18 %
Produits exonérés d'impôt	(653)	(3,73) %	(902)	(6,71) %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	(1)	(0,01) %	1	0,00 %
	4 112 \$	23,46 %	2 654 \$	19,74 %

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants:

	ACTIFS		PASSIFS		MONTANT NET	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 395 \$	21 253 \$	– \$	– \$	21 395 \$	21 253 \$
Titres négociables	530	207	–	–	530	207
Stocks	–	–	1 205	1 429	(1 205)	(1 429)
Fournisseurs et autres créditeurs	3 525	4 012	–	–	3 525	4 012
Actif financier dérivé	–	–	5 449	2 311	(5 449)	(2 311)
Passif au titre des retraites	5 829	4 845	–	–	5 829	4 845
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	1 844	2 037	–	–	1 844	2 037
Autres	–	–	6	36	(6)	(36)
	33 123 \$	32 354 \$	6 660 \$	3 776 \$	26 463 \$	28 578 \$

**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS**

VARIATIONS DES SOLDES D'IMPÔT DIFFÉRÉ AU COURS DE L'EXERCICE

	SOLDE AU 2 FÉVRIER 2013	COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT NET	COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	SOLDE AU 1 ^{ER} FÉVRIER 2014	COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT NET	COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	SOLDE AU 31 JANVIER 2015
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 326 \$	1 927 \$	– \$	21 253 \$	142 \$	– \$	21 395 \$
Titres négociables	(354)	358	203	207	(746)	1 069	530
Stocks	(1 490)	61	–	(1 429)	224	–	(1 205)
Fournisseurs et autres créiteurs	3 636	376	–	4 012	(487)	–	3 525
Actif financier dérivé	–	(2 311)	–	(2 311)	(961)	(2 177)	(5 449)
Passif au titre des retraites	4 639	330	(124)	4 845	292	692	5 829
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	693	1 344	–	2 037	(193)	–	1 844
Autres	(6)	(30)	–	(36)	30	–	(6)
	26 444 \$	2 055 \$	79 \$	28 578 \$	(1 699) \$	(416) \$	26 463 \$

12 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Dettes fournisseurs	49 577 \$	49 593 \$
Créditeurs non commerciaux à payer à des parties liées	40	55
Autres créiteurs non commerciaux	9 502	10 878
Créditeurs au titre des avantages du personnel	27 201	25 566
Créditeurs relatifs aux locaux	14 576	15 777
Provision pour retours sur ventes	726	707
	101 622	102 576
Moins la partie non courante	9 903	11 842
	91 719 \$	90 734 \$

La partie non courante des fournisseurs et autres créiteurs, laquelle est incluse dans les créiteurs relatifs aux locaux, correspond à la tranche des loyers différés et des autres créiteurs qui sera amortie au-delà des 12 prochains mois.

13 PRODUITS DIFFÉRÉS

	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	8 735 \$	7 198 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	12 338	12 800
	21 073 \$	19 998 \$

14 DETTE À LONG TERME

	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Emprunt hypothécaire	5 331 \$	7 003 \$
Moins la partie courante	1 780	1 672
	3 551 \$	5 331 \$

L'emprunt hypothécaire, portant intérêt à un taux de 6,40 %, est remboursable en versements mensuels de principal et d'intérêts de 172 \$. Il vient à échéance en novembre 2017 et est garanti par le centre de distribution de la société, d'une valeur comptable de 15 378 \$ (16 354 \$ au 1^{er} février 2014).

Au 31 janvier 2015, les remboursements de principal sur la dette à long terme s'établissaient comme suit :

D'ici 1 an	1 780 \$
D'ici 2 ans	1 896
D'ici 3 ans	1 655
	5 331 \$

15 PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

SITUATION DE CAPITALISATION

	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES RETRAITES
Au 31 janvier 2015			
Régime	21 340 \$	21 594 \$	(254) \$
RCRCD	—	21 714	(21 714)
Total	21 340 \$	43 308 \$	(21 968) \$
Au 1^{er} février 2014			
Régime	18 544 \$	18 238 \$	306 \$
RCRCD	—	18 565	(18 565)
Total	18 544 \$	36 803 \$	(18 259) \$

**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS**

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	31 JANVIER 2015			1 ^{ER} FÉVRIER 2014		
	RÉGIME	RCRCD	TOTAL	RÉGIME	RCRCD	TOTAL
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	18 238 \$	18 565 \$	36 803 \$	17 192 \$	16 799 \$	33 991 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	857	193	1 050	905	103	1 008
Coût financier	817	801	1 618	713	674	1 387
Cotisations des membres du régime	103	–	103	146	–	146
(Gain actuariel) / perte actuarielle – expérience	(744)	5	(739)	(403)	140	(263)
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	94	64	158	1 299	1 376	2 675
Perte actuarielle / (gain actuariel) – hypothèses financières	2 635	2 330	4 965	(776)	(720)	(1 496)
Prestations versées	(406)	(244)	(650)	(838)	(130)	(968)
Coûts des services passés	–	–	–	–	323	323
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	21 594 \$	21 714 \$	43 308 \$	18 238 \$	18 565 \$	36 803 \$
Variations de la juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	18 544 \$	– \$	18 544 \$	16 432 \$	– \$	16 432 \$
Rendement des actifs du régime	1 775	–	1 775	1 413	–	1 413
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	802	–	802	658	–	658
Cotisations patronales	631	244	875	830	130	960
Cotisations des membres du régime	103	–	103	146	–	146
Prestations versées	(406)	(244)	(650)	(838)	(130)	(968)
Coûts d'administration du régime	(109)	–	(109)	(97)	–	(97)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	21 340 \$	– \$	21 340 \$	18 544 \$	– \$	18 544 \$

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 60 % aux participants actifs aux régimes (69 % au 1^{er} février 2014)
- 28 % aux participants retraités (24 % au 1^{er} février 2014)
- 12 % aux participants aux régimes différés (7 % au 1^{er} février 2014)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

POUR LES EXERCICES CLOS LES			
31 JANVIER 2015		1 ^{ER} FÉVRIER 2014	
Titres de participation			
Canadiens – fonds en gestion commune	6 717 \$	32 %	6 174 \$ 33 %
Étrangers – fonds en gestion commune	5 981	28 %	5 185 28 %
Total des titres de participation	12 698	60 %	11 359 61 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe			
	8 238	38 %	6 833 37 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	404	2 %	352 2 %
Total	21 340 \$	100 %	18 544 \$ 100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	31 JANVIER 2015			1 ^{ER} FÉVRIER 2014		
	RÉGIME	RCRCD	TOTAL	RÉGIME	RCRCD	TOTAL
Charges de retraite comptabilisées dans le bénéfice net						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	857 \$	193 \$	1 050 \$	905 \$	103 \$	1 008 \$
Coût financier net du passif net au titre des retraites	15	801	816	55	674	729
Coûts d'administration du régime	109	—	109	97	—	97
Coût des services passés	—	—	—	—	323	323
Charge de retraite	981 \$	994 \$	1 975 \$	1 057 \$	1 100 \$	2 157 \$

La charge de retraite est comptabilisée dans les charges administratives aux comptes consolidés de résultat.

Les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	31 JANVIER 2015			1 ^{ER} FÉVRIER 2014		
	RÉGIME	RCRCD	TOTAL	RÉGIME	RCRCD	TOTAL
Perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	1 436 \$	4 151 \$	5 587 \$	2 729 \$	3 355 \$	6 084 \$
Perte (gain) constaté(e) au cours de l'exercice	210	2 399	2 609	(1 293)	796	(497)
Perte cumulée dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	1 646 \$	6 550 \$	8 196 \$	1 436 \$	4 151 \$	5 587 \$
Perte (gain) constaté(e) au cours de l'exercice, après impôt			1 917 \$			(373) \$

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,40 %	4,30 %
Augmentation de salaire	5,00 %	5,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle B), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Table de mortalité RRA 2014 pour le secteur public (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle A1–2014)
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	4,30 %	4,00 %
Augmentation de salaire	5,00 %	5,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos les 31 janvier 2015 et 1^{er} février 2014 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur les coûts nets des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	31 JANVIER 2015			1 ^{er} FÉVRIER 2014		
	RÉGIME	RCRCD	TOTAL	RÉGIME	RCRCD	TOTAL
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation						
Incidence d'une augmentation de 1 %	(2 906) \$	(2 571) \$	(5 477) \$	(2 354) \$	(2 209) \$	(4 563) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	3 358 \$	2 916 \$	6 274 \$	2 703 \$	2 508 \$	5 211 \$
Augmentation des salaires						
Incidence d'une augmentation de 1 %	1 081 \$	172 \$	1 253 \$	907 \$	211 \$	1 118 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(1 030) \$	(171) \$	(1 201) \$	(864) \$	(209) \$	(1 073) \$
Espérance de vie						
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	569 \$	570 \$	1 139 \$	502 \$	470 \$	972 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 750 \$ soient versées au régime et de 300 \$ au RCRCD au cours de l'exercice qui sera clos le 30 janvier 2016. Les durées moyennes pondérées du Régime et du RCRCD sont d'environ 14,0 ans chacun au 31 janvier 2015 (13,0 ans au 1^{er} février 2014).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2013 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2014.

16 CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacune des périodes présentées ci-dessous se détaillent comme suit:

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	31 JANVIER 2015		1 ^{er} FÉVRIER 2014	
	NOMBRE D'ACTIONS (EN MILLIERS)	VALEUR COMPTABLE	NOMBRE D'ACTIONS (EN MILLIERS)	VALEUR COMPTABLE
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	51 146	38 745	51 146	38 745
Total du capital social	64 586	39 227 \$	64 586	39 227 \$

CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

ÉMISSION D'ACTION DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015, aucune action de catégorie A sans droit de vote n'a été émise à la suite de l'exercice d'options acquises dans le cadre du programme d'options sur actions de la société (néant au 1^{er} février 2014).

ACHAT D'ACTION AUX FINS D'ANNULATION

Pendant l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société n'a acheté aucune action aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités approuvée en décembre 2013 (néant au 1^{er} février 2014).

En décembre 2014, la société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto lui permettant d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Aux termes de cette offre, la société peut racheter jusqu'à 3 511 815 de ses actions de catégorie A sans droit de vote, ce qui représente 10 % du flottant public des actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au 5 décembre 2014. L'offre a débuté le 18 décembre 2014 et peut se poursuivre jusqu'au 17 décembre 2015. Aucune action de catégorie A sans droit de vote n'a été achetée aux termes de ce nouveau programme.

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	ÉCARTS DE CONVERSION	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL
Solde au 3 février 2013	8 665 \$	– \$	– \$	8 665 \$
Total des autres éléments du résultat global dans le cumul des autres éléments du résultat global	(1 338)	29	–	(1 309)
Solde au 1 ^{er} février 2014	7 327 \$	29 \$	– \$	7 356 \$
Solde au 2 février 2014	7 327 \$	29 \$	– \$	7 356 \$
Total des autres éléments du résultat global dans le cumul des autres éléments du résultat global	(6 987)	(754)	6 026	(1 715)
Solde au 31 janvier 2015	340 \$	(725) \$	6 026 \$	5 641 \$

DIVIDENDES

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	12 917 \$	41 981 \$
Dividendes par action	0,20 \$	0,65 \$

17 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A) DESCRIPTION DES ACCORDS DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

La société dispose d'un plan d'options sur actions qui lui permet, de temps à autre, d'émettre l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. L'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 5 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant de 10 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution.

B) ÉVALUATION DES ACCORDS DE PAIEMENT FONDÉ SUR DES ACTIONS

La juste valeur des options sur actions attribuées à des membres du personnel est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice des options sur actions, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée ajustée en fonction des variations attendues en raison des informations publiées), la durée de vie moyenne pondérée attendue des options sur actions (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État).

C) INFORMATIONS SUR LE PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS RÉGLÉES EN CAPITAUX PROPRES

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit:

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	31 JANVIER 2015		1 ^{ER} FÉVRIER 2014	
	OPTIONS (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 090	14,43 \$	2 420	14,53 \$
Attribution	1 557	6,00	—	—
Renonciation	(596)	11,23	(240)	14,69
Expiration	—	—	(90)	16,59
En circulation à la clôture de l'exercice	3 051	10,75 \$	2 090	14,43 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 657	13,12 \$	1 255	14,53 \$

Aucune option sur actions n'a été exercée au cours des exercices clos le 31 janvier 2015 et le 1^{er} février 2014.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a accordé 1 557 000 options sur actions (néant en 2014), dont le coût sera passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes. Les coûts de rémunération liés aux options sur actions attribuées pendant l'exercice clos le 31 janvier 2015 aux termes de l'approche fondée sur la juste valeur ont été calculés à l'aide des hypothèses suivantes:

		1 557 000 OPTIONS ATTRIBUÉES 16 JUIN 2014
Durée prévue des options		6,3 ans
Taux d'intérêt sans risque		1,79 %
Volatilité prévue du cours des actions		32,38 %
Taux moyen de rendement des actions		3,33 %
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées		1,38 \$
Prix de l'action à la date d'attribution		6,00 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 31 janvier 2015:

	OPTIONS EN CIRCULATION			OPTIONS EXERÇABLES	
	NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION (EN MILLIERS)	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE MOYENNE PONDÉRÉE RÉSIDUELLE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
Fourchette des prix d'exercice					
6,00 \$	1 341	9,25 années	6,00 \$	268	6,00 \$
11,68 \$ – 12,62 \$	140	7,01	11,95	80	12,15
14,50 \$ – 18,26 \$	1 570	3,69	14,70	1 309	14,64
	3 051	6,29 années	10,75 \$	1 657	13,12 \$

D) CHARGES AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a comptabilisé des coûts de rémunération de 826 \$ relativement aux droits à paiements fondés sur des actions (667 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

18 ENGAGEMENTS

Au 31 janvier 2015, les engagements financiers relatifs aux paiements minimaux au titre des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux, les véhicules et le matériel, ainsi que les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	CONTRATS DE LOCATION SIMPLE DES MAGASINS ET DES BUREAUX	OBLIGATIONS D'ACHAT	AUTRES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	TOTAL
D'ici 1 an	94 516 \$	112 396 \$	3 943 \$	210 855 \$
D'ici 2 ans	78 689	203	2 980	81 872
D'ici 3 ans	62 481	203	2 500	65 184
D'ici 4 ans	48 229	77	2 407	50 713
D'ici 5 ans	33 829	—	1 582	35 411
Années subséquentes	58 628	—	—	58 628
Total	376 372 \$	112 879 \$	13 412 \$	502 663 \$

La société loue un certain nombre de magasins de détail et de bureaux aux termes de contrats de location simple. Les contrats de location sont assortis de conditions et de clauses d'indexation ainsi que de droits de renouvellement variables. Les contrats de location ont habituellement une durée maximale de 10 ans et comportent une option de renouvellement d'au plus 5 ans, s'il y a lieu. La majeure partie des contrats de location requièrent des paiements supplémentaires pour couvrir le coût des assurances, les taxes et les frais d'entretien et de services publics. Certaines ententes de location comportent un loyer conditionnel qui est habituellement établi en fonction des produits excédant un montant minimal.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, un montant de 171 894 \$ a été comptabilisé en charges dans le bénéfice net à l'égard des contrats de location simple (177 904 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014), dont une tranche de 169 554 \$ (175 542 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014) correspond aux paiements minimaux au titre de la location et autres frais liés à la location et une tranche de 2 340 \$ (2 362 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014) correspond aux loyers conditionnels.

19 AUTRES PRODUITS, PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

COMPTABILISÉS DANS LE BÉNÉFICE NET

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Produits de dividendes liés aux actifs financiers disponibles à la vente	2 298 \$	3 481 \$
Produits d'intérêts liés aux prêts et créances	994	621
Profit de change	—	3 623
Profit réalisé à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente	4 820	—
Produits financiers	8 112	7 725
Charges d'intérêts – emprunt hypothécaire	394	496
Perte de valeur sur des actifs financiers disponibles à la vente	958	2 699
Perte de change	1 729	—
Perte réalisée à la sortie d'actifs financiers disponibles à la vente	—	248
Charges financières	3 081	3 443
Produits financiers nets comptabilisés dans le bénéfice net	5 031 \$	4 282 \$

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, aucun montant n'a été comptabilisé à titre d'autres produits. Pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014, les autres produits se composaient d'un profit de 5 745 \$ sur la vente de droits de propriété intellectuelle et d'un produit de 309 \$ découlant du règlement d'un litige portant sur une marque de commerce.

20 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action est fondé sur le bénéfice net de 13 415 \$ pour l'exercice clos le 31 janvier 2015 (10 788 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2014).

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice par action se présente comme suit:

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice de base par action	64 586	64 586
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice dilué par action	64 586	64 586

Au 31 janvier 2015, un total de 3 051 000 options sur actions étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action (2 090 000 au 1^{er} février 2014), celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

21 PARTIES LIÉES

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Sont considérés comme des principaux dirigeants les administrateurs (membres et non-membres de la direction). Les membres du conseil d'administration, nommément le chef de la direction et le président sont responsables de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et sont considérés comme des principaux dirigeants. Les administrateurs participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 17.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants:

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Salaires, jetons de présence et avantages à court terme	2 134 \$	1 993 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	176	338
	2 310 \$	2 331 \$

AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La société loue deux magasins de détail qui appartiennent à des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la charge locative aux termes de ces contrats de location totalisait 223 \$ (204 \$ au 1^{er} février 2014).

La société a engagé des honoraires de 384 \$ au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2015 (560 \$ au 1^{er} février 2014) liés à des conseils juridiques généraux et à d'autres services-conseils auprès de cabinets de services professionnels auxquels sont associés des administrateurs externes de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

22 CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Salaires et avantages du personnel	243 213 \$	248 952 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	1 975	2 157
Charge de rémunération fondée sur des actions	826	667
	246 014 \$	251 776 \$

23 FACILITÉ DE CRÉDIT

Au 31 janvier 2015, la société disposait de lignes de crédit d'exploitation non garanties consenties par des banques à charte canadiennes, d'un montant pouvant atteindre 100 000 \$ ou son équivalent en dollars américains. Au 31 janvier 2015, une tranche de 29 984 \$ (30 270 \$ au 1^{er} février 2014) de ces lignes de crédit d'exploitation était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires.

24 GARANTIES

La société a octroyé à des tiers des lettres de crédit de soutien irrévocables obtenues auprès d'institutions financières hautement cotées afin d'indemniser ces tiers advenant que la société manque à ses obligations contractuelles. Au 31 janvier 2015, l'obligation potentielle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 5 007 \$ (5 019 \$ au 1^{er} février 2014) et les lettres de crédit de soutien viennent à échéance à diverses dates au cours de l'exercice qui sera clos le 30 janvier 2016. La tranche conditionnelle de la garantie est comptabilisée lorsque la société juge probable qu'un paiement lié à cette garantie doive être versé à l'autre partie au contrat ou à l'autre partie à la garantie. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces garanties, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments.

25 SECTEURS D'EXPLOITATION

Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, comprenant l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs opérationnels. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux six bannières de la société: Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO., Thyme Maternité et Smart Set. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est passée en revue par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques similaires et tirent des produits principalement de la vente de vêtements pour dames aux clients, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un secteur à présenter.

26 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 JANVIER 2015	1 ^{ER} FÉVRIER 2014
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	3 645 \$	1 592 \$

27 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats d'options sur devises. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme et d'options sur devises en traitant avec des institutions financières canadiennes. Les titres négociables de la société consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant.

Au 31 janvier 2015, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit:

Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 913 \$
Titres négociables	57 364
Clients et autres débiteurs	4 599
Actif financier dérivé	20 635
	222 511 \$

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois. Au 31 janvier 2015, la société disposait de liquidités importantes, soit d'un montant de 197 277 \$ sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, et des titres négociables. En outre, la société dispose de facilités de crédit non garanties de 100 000 \$ assujetties à des révisions annuelles. La société a financé les coûts associés à l'addition de magasins au moyen de fonds autogénérés et ses facilités de crédit non garanties servent à financer ses besoins en fonds de roulement saisonniers liés à l'achat de marchandises en dollars américains. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire portant intérêt au taux de 6,40 %, venant à échéance en novembre 2017 et garanti par le centre de distribution de la société.

RISQUE DE CHANGE

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de l'exercice 2015, la société a conclu certains contrats de change à terme admissibles qu'elle a désignés comme instruments de couverture des flux de trésorerie aux termes de l'International Accounting Standard 39 (l'« IAS 39 »), ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a satisfait à ses exigences en matière de dollars américains essentiellement au moyen d'achats au prix au comptant et de contrats d'options sur devises.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 14 398 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 24 694 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours du change du dollar américain aurait une incidence sur le bénéfice net. Au 31 janvier 2015, une hausse ou une baisse de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation respective de 100 \$ du bénéfice net de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2015.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés, soit une série d'options d'achat et de vente sur le dollar américain et des contrats à terme, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours du change du dollar américain aurait une incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global. Au 31 janvier 2015, une hausse ou une baisse de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite respectivement par une diminution de 514 \$ ou une augmentation de 508 \$ du bénéfice net de la société et par une baisse ou une hausse de 862 \$ des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 31 janvier 2015.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le bénéfice de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis dans des dépôts à court terme auprès des grandes institutions financières canadiennes. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garantis disponibles d'au plus 100 000 \$, ou son équivalent en dollars américains, qu'elle utilise pour les lettres de crédit documentaires et lettres de crédit de soutien, et elle finance les montants tirés sur ces facilités à mesure que les paiements sont exigibles.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 31 janvier 2015 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le bénéfice net. Pour l'exercice clos le 31 janvier 2015, la société a gagné des intérêts créditeurs de 994 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 25 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse du bénéfice net de 98 \$ ou à une baisse du bénéfice net de 50 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

RISQUE DE PRIX SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est lié aux titres de capitaux propres disponibles à la vente. La société gère la composition de son portefeuille de placements en titres de capitaux propres en fonction des attentes à l'égard du marché. Les placements importants au sein du portefeuille sont gérés de façon individuelle et toutes les décisions de vente ou d'achat sont approuvées par le chef de la direction.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de prix sur instruments de capitaux propres au 31 janvier 2015 afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours des titres négociables de la société aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent essentiellement en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes. La société est d'avis que la variation des taux d'intérêt a une incidence sur le cours du marché de ces titres. Une hausse ou une baisse de 5 % du cours du marché de ces titres au 31 janvier 2015 se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 2 532 \$ des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 janvier 2015. Les titres de capitaux propres de la société sont assujettis au risque de marché et, par conséquent, l'incidence sur les autres éléments du résultat global pourrait être, en définitive, plus importante que ce qui est indiqué ci-dessus.

28 GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires au financement interne des projets d'immobilisations de manière à faciliter son essor;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose de la dette à long terme, y compris la partie courante et les capitaux propres. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble actuellement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La dette à long terme de la société consiste en un emprunt hypothécaire à l'égard du centre de distribution. La société dispose de lignes de crédit d'exploitation non garanties qu'elle utilise pour remplir ses engagements à l'égard des achats de marchandises faits en dollars américains. La société n'a aucune dette à long terme, hormis l'emprunt hypothécaire lié au centre de distribution, ce qui fait que le bénéfice net tiré des activités d'exploitation est disponible à des fins de réinvestissement dans la société ou de distribution à ses actionnaires. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation. La société n'est pas soumise, aux termes de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

ADMINISTRATEURS

DAVID J. KASSIE
SAMUEL MINZBERG
DANIEL RABINOWICZ

JEREMY H. REITMAN
STEPHEN F. REITMAN
HOWARD STOTLAND

JOHN J. SWIDLER
ROBERT S. VINEBERG

MEMBRES DE LA DIRECTION

SOCIÉTÉ

JEREMY H. REITMAN
Président du conseil et
chef de la direction

STEPHEN F. REITMAN
Président

WALTER LAMOTHE
Président, commerce de détail
et chef de l'exploitation

ERIC WILLIAMS, CPA, CA
Vice-président – Finance et
chef des finances

ALAIN MURAD
Vice-président –
Affaires juridiques et secrétaire

DIANE ARCHIBALD
Vice-présidente – Conception et
développement de magasins

NATHALIE BÉLANGER
Vice-présidente –
Commerce électronique

LETA BRIDGEMAN
Vice-présidente –
Approvisionnement global

DOMENIC CARBONE
Vice-président –
Distribution et logistique

DENIS GAGNON
Vice-président –
Systèmes de commerce

ISABELLE OLIVA
Vice-présidente –
Ressources humaines

ALLEN F. RUBIN
Vice-président – Exploitation

SAUL SCHIPPER
Vice-président – Biens immobiliers

DANIELLE VALLIÈRES
Vice-présidente –
Approvisionnement global

RICHARD WAIT, CPA, CGA
Vice-président – Contrôleur

BANNIÈRES

NADIA CERANTOLA
Présidente – Reitmans

JACQUELINE TARDIF
Vice-présidente Senior –
Reitmans et Smart Set

SYLVAIN FOREST
Vice-président –
Reitmans et Smart Set

JEANNIE VONDJIDIS-MILLER
Vice-présidente – Reitmans

CARL JANZEN
Président – Penningtons

MARIA BLIGOURAS
Vice-présidente – Penningtons

CATHY COCKERTON
Vice-présidente – Penningtons

GINETTE HARNOIS
Vice-présidente – Penningtons

RHONDA SANDLER
Vice-présidente – Penningtons

JANICE LECLERC
Présidente – Addition Elle

RICHARD DUMONT
Vice-président – Addition Elle

ROSLYN GRINER
Vice-présidente – Addition Elle

GISELLE PLASTINA
Vice-présidente – Addition Elle

STEFANIE RAVENDA
Vice-présidente – Addition Elle

LORA TISI
Présidente – RW & CO.

JEAN-FRANÇOIS FORTIN
Vice-président – RW & CO.

ALAIN LESSARD
Vice-président – RW & CO.

RITA McADAM
Vice-présidente – RW & CO.

JEFF RONALD
Vice-président – RW & CO.

JONATHAN PLENS
Président – Thyme Maternité

SOPHIE GAGNON
Vice-présidente – Thyme Maternité

ROXANE LIBOIRON
Vice-présidente – Thyme Maternité

PERRIN WOLFSON
Vice-président – Thyme Maternité

Reitmans
(CANADA) LIMITÉE



RENSEIGNEMENTS CORPORATIFS

BUREAU DE L'ADMINISTRATION

250, rue Sauvé Ouest
Montréal, Québec H3L 1Z2
Téléphone : 514-384-1140
Télécopieur : 514-385-2669
Courrier électronique : info@reitmans.com
Site Web de la société : reitmanscanadalimitee.com

ADRESSE ENREGISTRÉE

155, rue Wellington Ouest, 40^e étage
Toronto, Ontario M5V 3J7
Téléphone : 416-863-0900
Télécopieur : 416-863-0871

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare Inc.
Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver

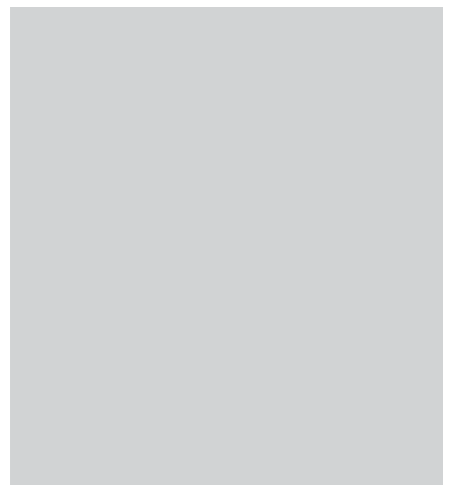
SYMBOLES BOURSIERS

LA BOURSE DE TORONTO
Actions ordinaires RET
Actions de catégorie A
sans droit de vote RET.A

An English version of this report may
be obtained by writing to the Secretary,
REITMANS (CANADA) LIMITED
250 SAUVÉ STREET WEST
MONTREAL, QUÉBEC H3L 1Z2



REITMANS
PENNINGTONS
ADDITION ELLE
RW & CO.
THYME
SMART SET



DESIGN ET PRODUCTION:
COMMUNICATIONS MARILYN GELFAND INC.